



2025



lalux[®]
PARKING
MAX 30 MIN

lalux[®]
→
PARKING
MAX 30 MIN





SOMMAIRE

04 Présentation de LALUX*

06 L'histoire de LALUX

08 Le Groupe LALUX

10 SPUERKEESS

12 Le Conseil d'Administration

14 Les Comités Exécutifs

15 L'année 2025 en bref

19 Le message du Directeur Général

22 Un service client de qualité

24 Des produits performants

32 Responsabilités et engagements

44 La prévention

46 Outils digitaux au service des clients

48 Innovations

52 Comptes annuels consolidés

80 Rapport de durabilité*

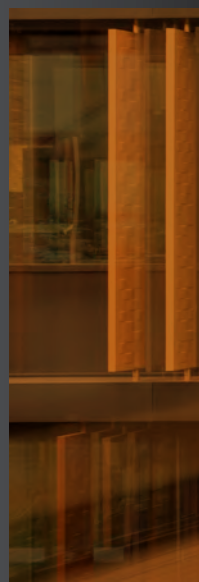
* Informations non auditées

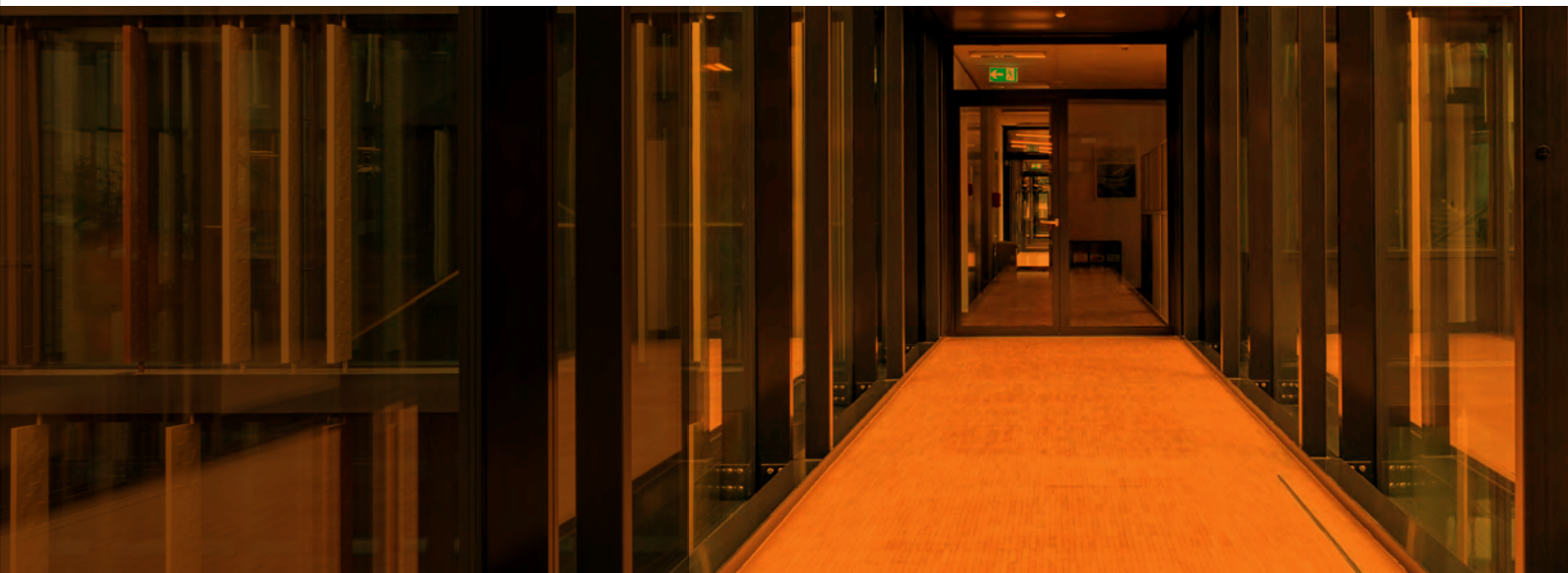
Vers la version vidéo





PRÉSENTATION DE LALUX





L'histoire de LA LUXEMBOURGEOISE commence en 1920, depuis le Groupe n'a cessé d'évoluer. Aujourd'hui, il met à la disposition de ses assurés le plus vaste réseau d'agents du pays. L'ensemble des collaborateurs de ses entités, LALUX, LALUX-VIE, DKV Luxembourg et APROBAT, mettent également leurs compétences et leur savoir-faire au service de ses clients. Ils contribuent ainsi quotidiennement à positionner le Groupe en tant que leader du marché en termes de satisfaction et d'expérience client, ainsi qu'au top des marques préférées au Luxembourg.

L'HISTOIRE DE LALUX



29.02.1920

- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE, Société Anonyme d'Assurance et de Placement
- Démarrage des activités d'Assurances Non-Vie et de Banque
- Siège social: Avenue Marie-Thérèse puis coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1937

Démarrage de l'activité Vie

1942

Dissolution de la société par l'occupant allemand

1945

Rétablissement des organes dirigeants d'avant-guerre

Reprise du portefeuille luxembourgeois Incendie et Accidents de la compagnie française LE GAN

1989

1981

- Filialisation des activités d'assurances et création de 2 nouvelles sociétés: LA LUXEMBOURGEOISE et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE
- Nouveau partenaire et actionnaire: SPUERKEESS

- Abandon de la réassurance proportionnelle dans les grandes branches
- Constitution de LA LUXEMBOURGEOISE RE

1999

1996

Création de PECOMA International qui a pour objet d'offrir des services de conseil, de gestion et d'administration en matière de pensions complémentaires

Prise de participation de 25% de DKV Luxembourg

2003

2002

Participation de 10% dans LIA (Lux Investment Advisors) avec SPUERKEESS

Reprise du portefeuille Helvetia

1969



- Transfert du siège social: 10, rue Aldringen
- Nouvelle dénomination sociale: LA LUXEMBOURGEOISE **Société Anonyme d'Assurances**
- Séparation de la division Banque

Reprise du portefeuille automobile luxembourgeois de la compagnie belge A.G. de 1830 (plus tard Fortis)

1971

1968

- Fin des activités de Banque suite à la loi du 6 septembre 1968 concernant le contrôle des entreprises d'assurances
- Création de la «Banque du Benelux – LA LUXEMBOURGEOISE», détenue pour moitié par le groupe LA LUXEMBOURGEOISE et pour moitié par la Banque du Benelux à Anvers (participation cédée en 1978)

1970

- Début de l'informatisation de la société
- Début de la construction du nouvel immeuble, coin Boulevard Royal et Grand-Rue

1975

Recours au courtage pour le placement du programme de réassurance

2011



Acquisition de DKV Luxembourg

2021

Obtention du label ESR décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises (INDR)



Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

2005

- Nouveau siège social: Leudelange
- Création de la marque «LALUX»



2015

- Nouveau slogan: The slogan 'DON'T WORRY be happy' is written in a playful, handwritten-style font. 'DON'T WORRY' is in small, uppercase letters above 'be happy', which is in a larger, lowercase font.
- Sortie d'easyAPP, l'application mobile du Groupe LALUX

2022



LE GROUPE LALUX

LA LUXEMBOURGEOISE

a été la toute première
compagnie d'assurances luxembourgeoise
active au Grand-Duché en 1920

Aujourd'hui, le Groupe LALUX fait partie des acteurs financiers incontournables du pays et ses entités figurent parmi les leaders du marché luxembourgeois des assurances.



100%



COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS LG



SPUERKEESS

60%

lalux
GROUP

40%

100%

lalux
ASSURANCES

100%

PECOMA
ACTUARIAL AND RISK

100%

lalux
ASSURANCES-VIE

85%

lalux
GROUPÉ

15%

100%

DKV
Luxembourg

100%

APROBAT
lalux-assurances

* hors sociétés immobilières

LALUX se différencie par un actionariat local, financièrement solide, doté d'une forte identité nationale et indépendant de grands groupes internationaux. LALUX est en mesure de proposer à ses

assurés une large gamme de solutions d'assurances flexibles répondant aux besoins et attentes les plus exigeants des clients particuliers, indépendants et entreprises.

SPUERKEESS

SPUERKEESS

un partenaire de confiance

depuis plus de 35 ans !

Tout commence en 1989, lorsque SPUERKEESS doit se conformer à une nouvelle loi et abandonner ses activités d'assurances. La banque, souhaitant continuer à couvrir les prêts de ses clients, se tourne vers LA LUXEMBOURGEOISE qui, parmi les partenaires potentiels, est le seul dont le capital est 100% luxembourgeois, un point commun important pour les deux sociétés. Cette même année, une directive européenne oblige LA LUXEMBOURGEOISE à séparer ses activités Vie et Non-Vie. C'est lors de la création des filiales LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances que le partenariat se concrétise avec une participation de 40% de SPUERKEESS dans les filiales Vie et Non-Vie de LA LUXEMBOURGEOISE. Pour renforcer cette collaboration, SPUERKEESS s'engage à ne distribuer que les produits d'assurances de LALUX.

**Le succès de la collaboration
LALUX - SPUERKEESS réside
surtout dans la couverture
des prêts immobiliers et des
financements.**



- **PARTENAIRE DE CONFIANCE**
tradition et innovation bancaire depuis 1856
- **PARTENAIRE DE PROXIMITÉ**
le plus grand réseau d'agences, le nombre le plus élevé d'espaces self-banking et l'offre Internet et Mobile Banking la plus répandue au Luxembourg
- **PARTENAIRE SOLIDE**
les agences internationales de rating Standard & Poor's et Moody's ont décerné à SPUERKEESS des notations parmi les meilleures au monde
- **PARTENAIRE EXPÉRIMENTÉ**
2000 employés mettent à disposition des clients leur savoir-faire et leur expérience des marchés financiers internationaux



Aa2

Long Term Deposit Rating
Moody's

AA+

Rating
Standard & Poor's



LALUX
s'allie à
SPUERKEESS
pour garantir un
service d'excellence
aux clients



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31.12.2025



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Aloyse Kohll

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directrice Générale de CJF LËTZEBUERG A.S.B.L. (anciennement CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.)

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Juriste

Joël Wagner

Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS



au 31.12.2025

Comité d'Audit

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité Risk et Compliance

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen
Aloyse Kohll
François Pauly
Olivier Wantz

Comité des Nominations et Rémunérations

Président

Aloyse Kohll

Membres

Pit Hentgen
François Pauly



LES COMITÉS EXÉCUTIFS

au 31.12.2025

I LALUX

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Henri Hostert
Directeur principal

Steve Balance
Directeur

Valérie Blanck
Directeur

Marc Parage
Directeur

Conseillers

Stéphanie Dalla Favera
Directrice adjointe

Isabelle Fraiture
Sous-directeur

I LALUX-VIE

Président

Christian Strasser
Directeur Général

Membres

Steve Balance
Directeur

Valérie Blanck
Directeur

Claudia Halmes-Coumont
Directeur

Marc Parage
Directeur

Conseillers

Stéphanie Dalla Favera
Directrice adjointe

Perry Resl
Directeur adjoint

Isabelle Fraiture
Sous-directeur



L'ANNÉE 2025 DE LALUX EN BREF

CHIFFRES CLÉS 2025



Portefeuille

331 606

contrats

98,35 mios €

Résultat de l'exercice

626,18 mios €

Capitaux propres

194,04 %

Ratio de solvabilité II Non-Vie

187,97 %

Ratio de solvabilité II Vie

353,46 %

Ratio de solvabilité II DKV



Sinistres

100 003

sinistres Non-Vie

416 777

prestations DKV



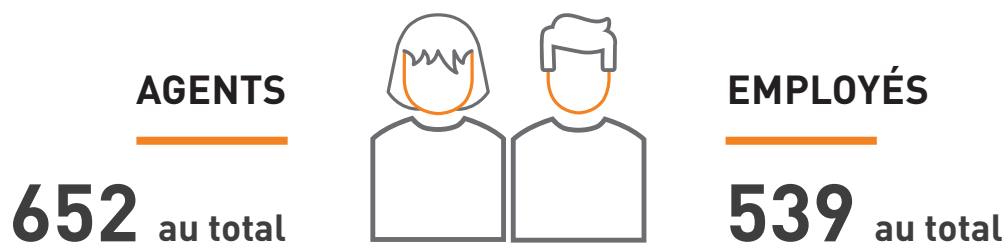
Clients

+ 9 800

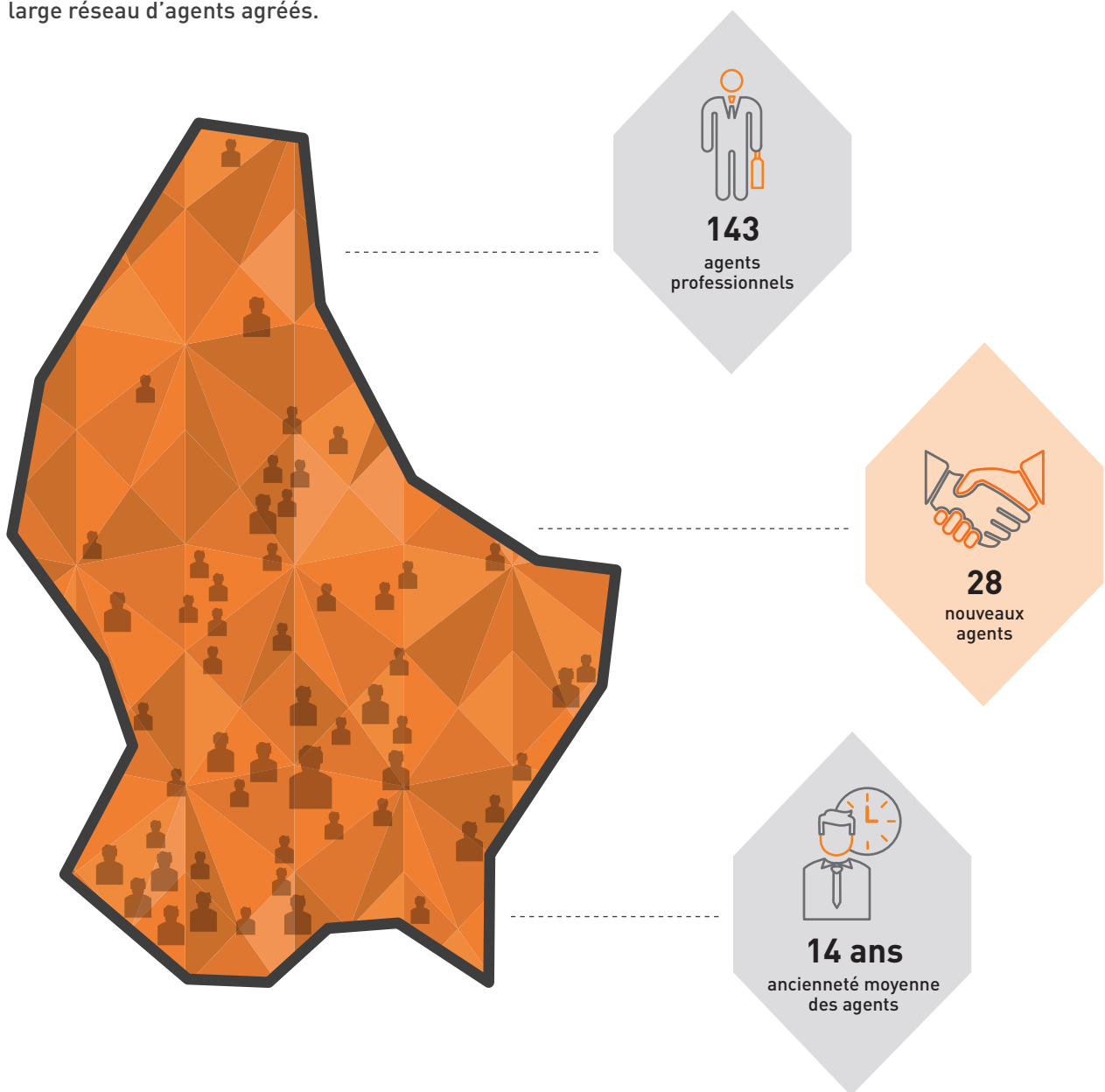
nouveaux clients Non-Vie

+ 5 000

nouveaux assurés DKV



Les agents ont un rôle primordial pour les assurés, ils sont à l'écoute des clients et proches d'eux. Empathie, intégrité et proximité sont des valeurs du Groupe LALUX, véhiculées par son large réseau d'agents agréés.





AGENTS PROFESSIONNELS

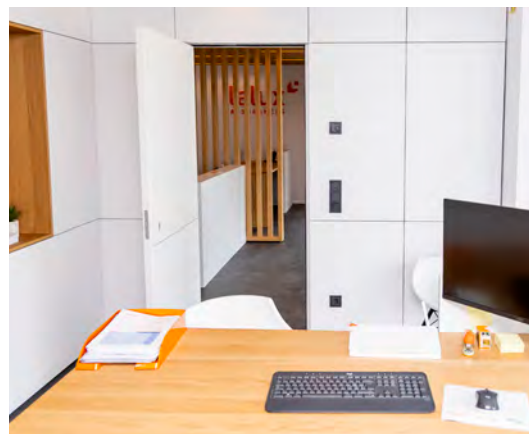
143 au total

143 agents professionnels à votre service !

Les agents professionnels travaillent à leur propre compte tout en bénéficiant du soutien du Groupe LALUX avec lequel ils travaillent en étroite collaboration. Ainsi, LALUX offre aux agents professionnels une formation complète et continue, un accompagnement personnel ainsi que la mise à disposition de différents outils performants, tant sur le plan commercial, informatique que marketing.

Les agents professionnels s'investissent alors à temps plein pour accompagner leurs clients, construire avec eux une relation durable et leur fournir un conseil personnalisé et adapté à l'évolution de leurs besoins, dans les différents domaines de leur vie.

De la souscription des contrats à la déclaration des sinistres, en passant par le suivi des dossiers et le conseil permanent, les agents professionnels traitent l'intégralité des opérations d'assurances. Tout en privilégiant le contact client, ils dirigent leur entreprise en cohérence avec la stratégie commerciale du Groupe LALUX.





LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



CHRISTIAN STRASSER

Directeur Général



L'exercice écoulé confirme la solidité et la résilience du Groupe LALUX. Au-delà des chiffres, il illustre surtout notre capacité à transformer nos ambitions stratégiques en réalisations concrètes, au service de nos assurés et de la société luxembourgeoise.

Année après année, nous avançons avec constance, portés par une vision claire et partagée : construire un groupe d'assurance solide, agile et responsable. Les progrès accomplis témoignent de la cohérence de notre trajectoire et de la mobilisation remarquable de nos collaborateurs. Leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service constituent la première richesse de notre Groupe. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Une dynamique de croissance équilibrée et durable

En assurance Non-Vie, la progression des primes de 4,2 % reflète une dynamique commerciale soutenue. L'accueil de 9 800 nouveaux clients, dont 20 % de clients complets, traduit la confiance accordée à LALUX et l'attractivité de notre offre. Cette performance est le fruit d'un travail de proximité mené par notre réseau d'agents et soutenu par l'expertise de nos équipes internes.

En assurance Vie, la production globale de 2025 s'inscrit en ligne avec nos objectifs budgétaires, absorbant l'effet d'une prime unique exceptionnelle enregistrée en 2024. La croissance de notre clientèle demeure solide : la progression des clients individuels reste comparable à celle de l'exercice précédent, tandis que le segment des clients Groupe dépasse les 5 %. La reprise des transactions immobilières a contribué positivement aux primes des soldes restant dû. Le succès du produit easyLIFE Invest for Future illustre, quant à lui, notre capacité à proposer des solutions adaptées aux attentes du marché, soutenues par l'engagement de nos agents et des outils performants tels que AAA.

En assurance Santé, la hausse des primes de 15,8 % et l'intégration de près de 5 000 nouveaux clients constituent la croissance la plus marquante du Groupe. Cette évolution confirme la pertinence de notre positionnement dans un domaine au cœur des préoccupations de nos assurés.

Par ailleurs, les résultats de nos enquêtes de satisfaction renforcent notre position de leader en matière de qualité de service, avec des scores encore améliorés. Cette reconnaissance nous honore. Elle valide notre promesse d'accompagnement fondée sur la rigueur, la proximité et l'engagement, tout en renforçant notre capacité à poursuivre notre développement.

Accélérer la transformation pour mieux servir nos assurés

La transformation de notre Groupe se poursuit avec détermination. Le déploiement de notre CRM progresse de manière structurée, en associant étroitement les équipes et les futurs utilisateurs. L'objectif est clair : disposer d'une vision complète et fiable de nos clients afin de leur offrir une expérience toujours plus fluide, personnalisée et cohérente.

Notre engagement sociétal s'est également renforcé. Le renouvellement du label Entreprise Responsable confirme la profondeur de notre démarche RSE. Le lancement d'une initiative Diversité, Équité et Inclusion marque une étape importante pour faire de LALUX une organisation où chacun peut pleinement trouver sa place et contribuer à une dynamique collective plus riche et plus innovante. Notre collaboration avec la fondation Hëllef fir d'Natur, notamment dans le cadre d'actions de lutte contre les inondations, illustre la convergence entre prévention, responsabilité environnementale et utilité sociétale.

Dans un contexte marqué par l'intensification des événements climatiques et l'émergence de nouveaux risques, notamment technologiques, la prévention s'impose comme une priorité stratégique. Elle constitue l'expression la plus aboutie de notre rôle d'assureur : non seulement indemniser, mais surtout anticiper et protéger. La création d'une rubrique dédiée à la prévention sur notre blog et la préparation d'actions ciblées pour les clients les plus exposés s'inscrivent pleinement dans cette ambition.

La digitalisation continue d'évoluer au rythme des attentes de nos clients. Les nouveaux simulateurs disponibles sur lalux.lu – qu'il s'agisse du choix d'une assurance habitation, de l'évaluation du mobilier assuré ou de l'estimation de la pension intégrant les nouveaux seuils fiscaux – renforcent l'autonomie et la transparence. La digitalisation progressive de la souscription vélo et le renouvellement du portail sécurisé Groupe en assurance Santé contribuent, quant à eux, à simplifier les démarches et à alléger la charge administrative des gestionnaires RH.

Nous préparons également le lancement d'une solution d'intelligence artificielle conçue comme un levier de performance et d'innovation. Déployée dans un cadre strict de sécurité, de confidentialité et de conformité réglementaire, elle nous permettra de gagner en agilité et en efficacité, tout en préservant nos exigences éthiques et la qualité de notre service.

Le développement commercial demeure soutenu, à travers le renforcement de notre partenariat avec

SPUERKEESS autour de la solution de leasing « Lease Plus » en collaboration avec Leasys, l'introduction d'une couverture panne pour les professionnels, l'ouverture du produit easyLIFE Pension formule Performance aux frontaliers et l'évolution continue de nos solutions EASY HEALTH. Ces initiatives illustrent notre capacité à adapter en permanence notre offre aux besoins du marché.

Enfin, nous assumons pleinement notre rôle de conseiller en suivant de près les évolutions majeures de notre environnement, qu'il s'agisse de cybersécurité ou de la réforme du système de pension légale. L'organisation d'une nouvelle table ronde avec Madame la Ministre Deprez a permis d'alimenter un dialogue constructif et de sensibiliser à l'importance d'anticiper la préparation de la retraite.

Construire l'avenir avec confiance

Les fondations de notre Groupe sont solides. Notre trajectoire est claire. Les défis sont nombreux, mais ils sont à la hauteur de nos ambitions.

En 2026, nous poursuivrons avec détermination la mise en œuvre de nos projets stratégiques, guidés par une conviction forte : l'assurance est un métier de confiance, d'engagement et de responsabilité. Plus que jamais, nous voulons faire de LALUX un acteur innovant, durable et profondément proche de ses assurés.

UN SERVICE CLIENT DE QUALITÉ

LALUX - LEADER EN TERMES DE SATISFACTION CLIENTS

ÉTUDE TNS-ILRES

L'étude TNS-Ilres permet une visualisation du marché des assurances en termes de relation client et de recommandation. L'enquête est réalisée auprès de 1 000 personnes au Luxembourg.

LALUX est le **1^{er}** assureur en termes de préférence et de performance.

En 2025, LALUX reste leader du marché pour la qualité de service, en particulier du point de vue de ses clients.

Taux de recommandation :

8,7/10

près de 9 clients sur 10 recommandent LALUX



Les points forts selon les clients LALUX :

- la compétence de la compagnie et des agents
- une compagnie à mes côtés en cas de besoin
- l'expérience client en général
- le suivi et la gestion de sinistre

NOTE FACEBOOK

1^{er} assureur au Luxembourg en nombre de fans :

20 647 fans en 2025



Avec une recommandation de **86 %** affichée sur Facebook, LALUX est l'assurance la mieux notée au Luxembourg.

NOTE GOOGLE

4,4/5



La note attribuée sur Google témoigne de la confiance envers les produits et services LALUX, ce qui souligne son engagement continu envers l'excellence et la satisfaction client.



MESURE SYSTÉMATIQUE DE LA QUALITÉ - ÉTUDE INTERNE

Soucieuse de toujours améliorer ses services, LALUX réalise une étude de satisfaction auprès de ses clients après un sinistre. Les excellents résultats de cette enquête illustrent la qualité des services fournis.



Taux de satisfaction des clients pour la gestion de leurs sinistres



Clients satisfaits

Les qualités principales de la gestion sinistre :

- amabilité du gestionnaire
- assistance, suivi et conseil de l'agent
- organisation des réparations et d'une solution de rechange

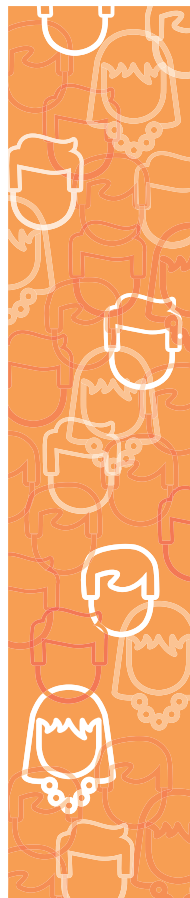
Merci à toute l'équipe de LALUX pour sa gentillesse et son professionnalisme

Agent super. Très gentil, rapide et maîtrise bien son boulot.

Client de longue date. Très bonne expérience avec la compagnie. Agence réceptive, réactive et suivi prononcé dans la gestion des affaires.

Thank you - it was easy to claim

Wie immer waren wir mit der LALUX sehr zufrieden. Auch für die kompetente Unterstützung und Sachbearbeitung durch unseren Agenten.



Agent super. Très gentil, rapide et maîtrise bien son boulot.

Je suis déjà chez LALUX depuis 2002... et je travaille avec mon agent avec une très grande satisfaction.

Thank you so much for your great help!

Alles ist super gelaufen und ganz schnell

Merci pour la rapidité avec laquelle mon dossier a été traité

DES PRODUITS PERFORMANTS

Le Groupe LALUX propose une gamme complète de produits et services, qui s'adresse tant aux particuliers qu'aux professionnels.



ASSURANCES NON-VIE



easyPROTECT

une assurance complète et unique au Luxembourg

easyPROTECT est le seul contrat au Luxembourg qui permet de regrouper toutes ses assurances : Auto, Habitation, Responsabilité Civile Familiale, Protection Juridique, Accident et Voyages.

Grâce au contrat easyPROTECT, le client a une vision claire de toutes les garanties choisies. La gestion est simplifiée au maximum : un seul contrat, un seul intermédiaire, une seule prime et une seule date d'échéance. Le client profite d'économies substantielles puisque des remises sont accordées en fonction du contrat et un paiement mensuel par domiciliation est possible.

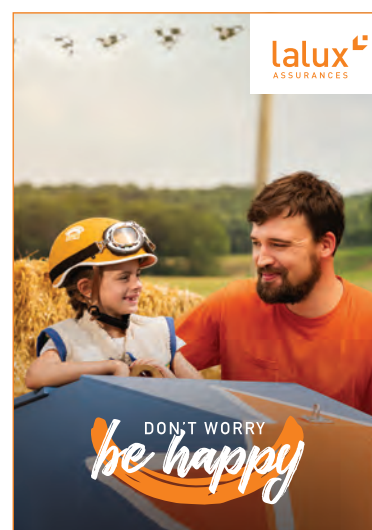
Repensée en 2024, **easyPROTECT Auto** se décline en 3 formules qui peuvent être complétées d'options permettant à chacun de composer la protection sur mesure qui lui convient. En plus des garanties de base, la formule Sécurité inclut déjà le service **Top Assistance** qui offre un dépannage et remorquage rapide en cas d'accident et même en cas de panne. Elle peut aisément être complétée de couvertures utiles, jusqu'à une casco assortie de faibles franchises, pour une protection complète à budget maîtrisé. La formule Performance, quant à elle, se différencie notamment par la protection du bonus évitant toute augmentation de prime suite à un simple dégât matériel.

LALUX est associée à SPUERKEESS et LEASYS Luxembourg dans le cadre de la solution de leasing opérationnel «**Lease Plus**», une solution tout-en-un dédiée aux particuliers. Grâce à ce partenariat, les futurs conducteurs bénéficient d'une **formule complète** et sans souci : financement, véhicule, assurance et services inclus dans un seul loyer mensuel fixe. **L'assurance LALUX**, intégrée à l'offre, couvre non seulement la protection du véhicule, mais aussi la gestion des sinistres.

easyPROTECT Habitation, se présente également en 3 formules pour s'adapter au mieux aux nouveaux modes de vie. La formule Sécurité regroupe les essentiels, la formule Confort se compose à la carte et la formule Performance s'adresse à ceux qui préfèrent une assurance ultra complète. LALUX propose aussi des garanties complémentaires qui permettent aux clients de se protéger au mieux. Par exemple, la garantie Périls Climatiques offre une protection optimale contre les catastrophes naturelles comme les inondations, le refoulement ou débordement des égouts, le ruissellement ou encore l'accumulation d'eaux de pluie. La garantie Valeur à neuf couvre quant à elle la valeur d'achat des biens jusqu'à 10 ans. En outre, de nouveaux Packs adaptés aux besoins et équipements des clients (piscine, appareils énergies vertes, cyclisme et mobilité douce, ou objets de valeur) sont proposés et font bénéficier de rabais supplémentaires lorsque plusieurs d'entre eux sont souscrits.

D'autres services additionnels sont disponibles, tels que **Home Assistance**, un service de dépannage 24h/24 et 7j/7 en cas de dégâts ou de panne à la maison qui organise l'intervention rapide de corps de métier spécialisés. Pour les étudiants, **Discover**, est la solution spécifique qui couvre leur responsabilité civile, leur logement en Europe ainsi que leur matériel informatique.

Enfin, le contrat **easyPROTECT** est flexible et évolutif. À tout moment, il est possible, via un simple avenant, d'ajouter et d'enlever des risques, par exemple après l'achat d'une seconde habitation, d'une voiture ou dans le cadre de l'arrivée d'un enfant.



Protection Juridique

LALUX propose à ses clients une Protection Juridique qui offre un accompagnement complet, simple et personnalisé en cas de litige. La Protection Juridique aide à trouver rapidement une solution à l'amiable et couvre les frais et honoraires en cas de démarches judiciaires lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.



LALUX-VIE

Assurances Vie



Grâce à une longue expérience dans le secteur, dont une quarantaine dans les régimes de pension, LALUX-VIE offre aux particuliers et entreprises des conseils d'experts en matière d'assurances Vie. Une équipe locale de 73 professionnels expérimentés, dont une douzaine d'actuaires, garantit un service de qualité dans la langue préférée du client.

Pour les particuliers, LALUX-VIE propose des solutions variées et appropriées pour protéger sa famille grâce à une assurance prévoyance, faire fructifier son capital en diversifiant ses investissements, y compris dans des fonds écoresponsables, planifier sa succession, préparer sa retraite ou encore assurer son prêt immobilier. Dans le but d'améliorer et de simplifier la compréhension des produits, LALUX-VIE a créé **easyLIFE**, un concept qui permet de définir les assurances Vie qui répondent concrètement aux besoins de ses clients. À travers 4 simples questions relatives à leurs attentes (épargne, retraite, investissement, prévoyance), **easyLIFE** propose une offre multi-solutions parfaitement adaptée à la situation et au budget mensuel de chaque client. En outre, les produits de LALUX-VIE profitent d'un cadre fiscal avantageux permettant de faire des économies substantielles.

Afin de prendre part activement au débat sur les évolutions du système légal de pension, LALUX a organisé en octobre 2024, puis en décembre 2025 une table ronde en présence de Madame la Ministre Martine Deprez. Les événements, auxquels ont assisté de nombreux acteurs du secteur, ont permis d'échanger sur les enjeux du système actuel et ont mis en évidence l'importance d'agir tant au niveau individuel qu'au niveau des entreprises pour assurer à chacun un avenir serein.

EMMA PRÉPARE DÉJÀ SA PENSION. ET VOUS ?

lalux ASSURANCES

easyLIFE Pension

ÉPARGNEZ POUR VOTRE PENSION ET PROFITÉZ CHAQUE ANNÉE D'ÉCONOMIES D'IMPÔTS

easyLIFE Pension

Pour les particuliers, **easyLIFE Pension** est une solution d'épargne individuelle qui permet de compléter ses revenus à la retraite, tout en bénéficiant dès aujourd'hui d'économies d'impôt. Deux formules d'investissement sont proposées : l'épargne garantie de la formule Sécurité ou la formule Performance offrant un rendement potentiellement plus élevé grâce aux fonds d'investissement soigneusement sélectionnés. Des choix d'investissement durables sont également proposés avec des fonds classifiés ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Un simulateur disponible sur lalux.lu permet de calculer en quelques clics le gain d'impôt généré grâce à **easyLIFE Pension** en fonction de la prime investie et de la situation fiscale de chacun.

lalux-Safe Future

lalux-Safe Future est un produit spécialement dédié aux avantages fiscaux accordés aux professions libérales et aux indépendants, par l'extension du champ d'application de la loi sur les régimes complémentaires de pension. Concrètement? Les professions libérales et les indépendants peuvent financer leur propre pension en bénéficiant d'une fiscalité favorable similaire aux plans de pensions complémentaires offerts par les employeurs.

LIBERTÉ ET FLEXIBILITÉ

lalux-Safe Future s'adapte entièrement aux besoins individuels. Le client peut librement décider du montant de la prime qu'il souhaite investir. Ce montant peut être adapté chaque année et des primes supplémentaires peuvent être versées à tout moment.

PROTECTION DES PROCHES

Des couvertures complémentaires en cas de décès ou d'invalidité veillent à ce que le niveau de vie du client et de sa famille soit protégé quoi qu'il arrive ! Ces couvertures optionnelles constituent une charge fiscalement déductible au même titre que la prime retraite.

RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ

Enfin, le contrat **lalux-Safe Future** est conclu complètement sous forme digitale, ce qui permet d'optimiser le temps et de faciliter le processus de souscription.

Pour les professionnels, plusieurs produits sont proposés, notamment les régimes complémentaires de pension souscrits par les employeurs au profit des collaborateurs. Leader dans ce domaine sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE assure une couverture complète pour plus de 58 000 collaborateurs de quelques 2 050 entreprises clientes.

Au-delà des régimes complémentaires de pension, LALUX-VIE propose aussi une assurance « personne-clé » (keyman insurance) qui garantit la continuité de l'activité d'une entreprise et la couverture des conséquences pécuniaires suite à la perte d'un collaborateur stratégiquement important, que ce soit le dirigeant ou tout autre collaborateur spécialisé.

Bien que focalisée sur le marché luxembourgeois, LALUX-VIE a aussi noué des contacts avec des partenaires à l'étranger, via plusieurs réseaux internationaux, et peut ainsi proposer des solutions « Cross-Border » et des solutions de pooling international.



easyLIFE Invest for Future



LALUX-VIE propose **easyLIFE Invest for Future**, un produit d'investissement durable selon la classification ESG (Environnement, Social et Gouvernance), combinant capital protégé et fonds d'investissement.

La labélisation « LuxFLAG ESG Insurance Product » garantit que les qualités ESG des investissements sélectionnés ont été vérifiées par un institut indépendant.



DKV Luxembourg

DKV Luxembourg partenaire expérimenté, performant et fiable

Pour offrir une protection complète aux clients dans chaque phase et aspect de leur vie, le Groupe offre des assurances maladie performantes avec les meilleures prestations santé du marché grâce à DKV Luxembourg, qui fait entièrement partie du Groupe LALUX depuis 2015.

Présente au Grand-Duché depuis 1981, DKV Luxembourg était la première assurance maladie complémentaire privée au Luxembourg. Aujourd'hui, DKV Luxembourg prend soin de près de 94 000 clients et reste leader sur le marché de l'assurance maladie privée pour les personnes qui vivent et travaillent au Luxembourg.

DKV Luxembourg propose une vaste gamme de couvertures maladie pour répondre aux besoins spécifiques de chaque particulier et professionnel. Assurance perte de revenus, couvertures complémentaires ou encore assurance complète ouvrent l'accès à des soins médicaux de qualité et permettent de couvrir largement les traitements curatifs ambulatoires, stationnaires, dentaires et optiques.



**EASY HEALTH,
l'assurance maladie
intégrale**



**EASY HEALTH -
le produit complet de
DKV Luxembourg inclut
BEST CARE⁺ et TRAVEL⁺ :**

BEST CARE⁺

Ce service exclusif intervient en cas de maladie grave nécessitant un traitement rapide, DKV Luxembourg garantit un rendez-vous auprès d'un spécialiste, également à l'étranger, dans les 5 jours ouvrables et met à disposition un montant forfaitaire de 500 € pour les frais de transport.

TRAVEL⁺

Grâce à l'assurance maladie voyage à l'étranger TRAVEL⁺, le client est couvert pendant les 8 premières semaines d'un voyage dans le monde entier. Dans le cas d'un accident ou d'une maladie, DKV Luxembourg organise et prend en charge le rapatriement au Luxembourg.



APROBAT lalux-assurances

Assurances de construction

APROBAT, membre du Groupe LALUX constituée d'ingénieurs-techniciens et d'employés spécialisés dans le domaine de la construction, dispose du savoir-faire, de l'expérience et de la fiabilité nécessaire pour accompagner ses clients dans leur projet immobilier. La protection est garantie de manière optimale à toutes les étapes de la construction et pour toutes les personnes impliquées, tant les particuliers que les professionnels.

- L'assurance **Tous Risques Chantier** couvre tous les risques liés au chantier pendant les travaux. Les dommages matériels et corporels causés aux tiers sont également couverts tout au long de la construction.
- La garantie **Responsabilité Civile Décennale et Biennale** intervient après l'achèvement des travaux. Pour toute nouvelle construction, cette assurance couvre les gros ouvrages pendant 10 ans.

De plus, elle protège les clients des dégâts survenus aux menus ouvrages (éléments fabriqués, façonnés et installés par l'entrepreneur tels que les radiateurs, tuyauteries, portes, fenêtres, etc.) pendant 2 ans.

Pour souscrire cette assurance, un contrôle technique du chantier par un bureau de contrôle pendant la phase de construction est obligatoire. Grâce à son équipe de spécialistes, APROBAT réalise



le suivi technique de la construction, ce qui permet de réduire les coûts et de simplifier les procédures. Tous les intervenants sur le chantier étant considérés comme assurés, l'assurance indemnise rapidement, sans attendre l'identification du responsable.

Pour les professionnels en matière de construction, ces assurances sont aussi indispensables. Ils doivent se protéger contre les risques du métier et les éventuels dégâts qui peuvent survenir pendant les travaux, mais également après. APROBAT propose les assurances spécifiques dédiées aux professionnels de la construction, architectes, entrepreneurs, ingénieurs, bureaux d'études et promoteurs qui sont soumis par le Code Civil aux garanties biennales et décennales.



APROBAT propose donc les solutions optimales tant aux particuliers qu'aux professionnels afin que chaque projet de construction se déroule sans faille.





SOLUTIONS POUR LES PROS

Les avantages pour les professionnels



LALUX accompagne les professionnels tout au long de leur activité. Grâce à une gamme complète d'assurances personnalisables, sur mesure, selon les besoins et le secteur d'activité, la protection est garantie de manière optimale tant au niveau de l'exploitation qu'au niveau personnel.

De la couverture purement «matérielle» des biens, aux dommages subis ou causés par des tiers, jusqu'à la protection et la sécurisation des employés, le Groupe LALUX offre une panoplie d'assurances sur mesure qui s'adaptent parfaitement aux exigences de la société et complètent efficacement les assurances obligatoires spécifiques à certains secteurs afin d'éviter que le succès, voire même l'existence de l'entreprise, soient mis en péril.



easyPROTECT PRO



Les professionnels ont également leur contrat tout-en-un. Qu'il s'agisse d'une grande ou d'une petite entreprise, d'un cabinet médical, ou d'une exploitation agricole, chaque professionnel peut en bénéficier.

easyPROTECT PRO couvre aussi bien les dommages aux véhicules, aux bâtiments, aux marchandises, à l'équipement professionnel, au matériel bureautique ou encore informatique. Au-delà de l'indemnisation de ces **dommages aux biens**, easyPROTECT PRO permet également de limiter les conséquences financières que ce type de sinistre peut avoir sur l'activité même de l'entreprise grâce à la couverture du **chômage commercial**.

Chaque secteur d'activité comporte un nombre de risques spécifiques qui peuvent engager la **responsabilité** personnelle du dirigeant et celle de ses collaborateurs. LALUX propose une couverture de Responsabilité Civile et Protection Juridique de base qui inclut, entre autres, la Responsabilité Civile Exploitation et la Responsabilité Civile Immeuble. Dans le cas où la responsabilité du dirigeant est engagée, easyPROTECT PRO propose, pour une couverture optimale, la Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise, qui protège le patrimoine privé de ceux-ci.

Enfin, easyPROTECT PRO offre la possibilité de souscrire à une assurance **Accident Entreprise**. Il s'agit d'un complément à l'assurance de travail légale dont peuvent bénéficier tous les collaborateurs de l'entreprise ou uniquement un groupe de salariés défini. Les employés concernés profitent alors d'une couverture performante en cas d'invalidité, de décès ainsi que du remboursement des frais médicaux suite à un accident pendant leur activité professionnelle.



Employee Benefits : protection et fidélisation des collaborateurs



Le personnel constitue la base de la réussite de l'entreprise. Il est donc de plus en plus important d'identifier rapidement les « bons éléments » lors du processus de recrutement, de motiver et de fidéliser ses équipes pour garantir par la suite un fonctionnement efficace et la bonne continuité des activités. Le Groupe LALUX propose des assurances spécifiquement conçues pour répondre à ces besoins. Elles couvrent non seulement les collaborateurs, mais engendrent aussi des avantages fiscaux pour l'entreprise.

Le **régime complémentaire de pension lalux-Staff Protect** représente un moyen efficace de fidélisation supplémentaire, que ce soit pour l'intégralité ou seulement une partie des salariés. Ce contrat d'assurance collective a pour objectif de compléter les prestations des organismes officiels de Sécurité Sociale en ce qui concerne le volet 'retraite'. Des couvertures risques comme le décès et/ou l'invalidité sont aussi des éléments indispensables pour une couverture complète. L'investissement de l'épargne du volet 'retraite' peut se faire au choix de chaque affilié soit dans un produit de type assurance Vie classique, avec un taux de rendement garanti, soit dans un produit de type unit-linked. Dans ce dernier cas, des fonds d'investissement de tout genre peuvent être proposés (notamment aussi des fonds de type écoresponsable ou « ESG – Environnement, Social et Gouvernance »). Par ailleurs, la plateforme digitale easyPENSION PRO permet de faciliter la communication avec les clients employeurs et leurs affiliés.

Si le dirigeant de l'entreprise a le statut d'indépendant, **lalux-Safe Future** comme solution de pension complémentaire est très similaire à celle pour les entreprises qui présente aussi des avantages fiscaux considérables.

En complément, l'**assurance personne-clé (key person insurance)** aide l'entreprise à contrecarrer les conséquences pécuniaires qui découleraient du décès d'une personne indispensable à la poursuite de ses activités.



Citons à ce niveau également l'**Assurance Santé Collective de DKV Luxembourg**, dont l'intérêt semble évident pour les collaborateurs, et dont la déductibilité fiscale pour l'employeur n'est pas à négliger. Elle permet de compléter l'intervention de l'assurance maladie obligatoire aux domaines non couverts ou couverts partiellement par celle-ci. DKV Luxembourg propose un contrat avec une couverture médicale optimale: l'employeur intègre les garanties selon ses besoins et choisit d'en faire bénéficier l'ensemble de ses employés ou une partie définie de ceux-ci. Côté employés, les formalités médicales et le délai de carence sont supprimés, ainsi que pour leur famille et, côté employeurs, ils profitent d'une déduction fiscale attrayante puisque les frais d'assurances entrent dans les dépenses d'exploitation.

ASSURANCES DE BIENS

easyPROTECT PRO
bâtiments, véhicules, équipements et marchandises

ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ

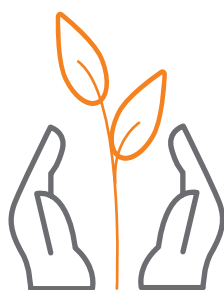
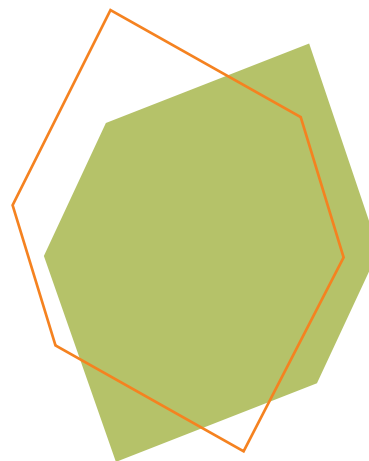
easyPROTECT PRO
dont RC Dirigeants d'entreprise
APROBAT LALUX Assurances
pour le secteur de la construction

ASSURANCES DE COLLABORATEURS

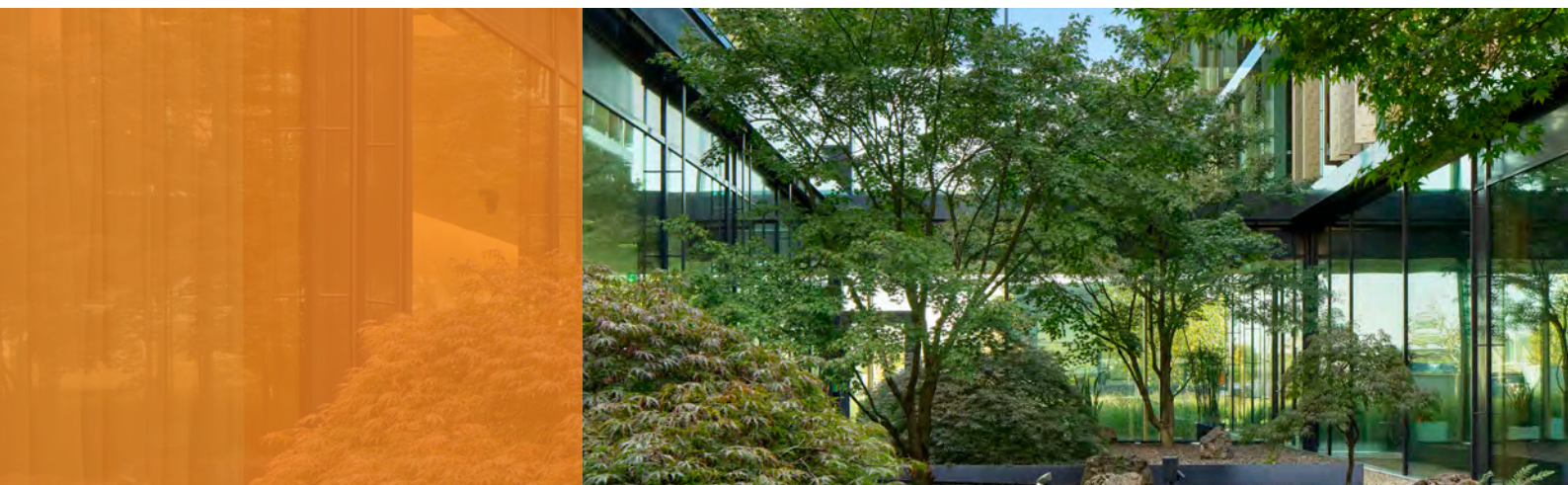
easyPROTECT PRO
Accident Entreprise
lalux-Staff Protect
Régime Complémentaire de Pension
lalux-Safe Future
pour indépendants
DKV Luxembourg
Assurance Maladie Collective

RESPONSABILITÉS ET ENGAGEMENTS

LES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)



Constituée en 1920 à l'initiative citoyenne d'hommes politiques qui avaient pour ambition de soutenir la reconstruction du pays après la Première Guerre mondiale et de préserver la souveraineté économique et politique du Grand-Duché à travers le financement de l'assurance, LA LUXEMBOURGEOISE nourrit depuis son origine une ambition d'exercer sa responsabilité sociétale. Devenue Groupe LALUX en 2017, elle n'a cessé de mettre en œuvre des projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité.



Depuis longtemps, elle a intégré dans son ADN la conscience de sa responsabilité envers le contexte dans lequel elle évolue et agit. Cela la pousse à multiplier ses initiatives dans ce domaine. La nomination d'une Responsable du Développement Durable en est une illustration. Afin de formaliser ses engagements, le Groupe LALUX a défini sa stratégie RSE, et inscrit toutes ses actions futures autour des 5 axes qui la composent.



LES 5 PILIERS DE LA STRATÉGIE RSE DE LALUX

1. Stabilité financière et croissance économique durable

Aujourd'hui l'un des leaders du marché de l'assurance luxembourgeois, le Groupe se démarque par son actionnariat majoritairement privé et familial, qui permet de garantir pérennité et stabilité tant à ses actionnaires, qu'à ses employés et ses assurés. Protéger ses clients contre les risques financiers en cas de sinistres est son cœur de métier. Une attention particulière est ainsi naturellement portée à la croissance économique, constante et durable, de même qu'à l'application d'une politique d'investissement responsable et prenant en compte les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance).



Ce premier axe se traduit aussi nécessairement par l'évolution de la gamme de produits de LALUX. Ainsi easyLIFE Invest for Future offre une alternative d'investissement responsable, promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Ce produit a d'ailleurs obtenu le label «LuxFlag ESG Insurance Product» pour la quatrième année consécutive, garantissant que le respect des qualités ESG des investissements sélectionnés a été vérifié par un institut indépendant.



2. Engagement social et ancrage territorial

Pour LALUX, il est important de soutenir des œuvres caritatives et des associations locales, comme le partenariat signé avec «natur&emwelt a.s.b.l.». Être présente à des événements artistiques, culturels ou sportifs importants au Luxembourg a toujours été un élément clé de l'engagement de LALUX.

En parallèle des dons ponctuels à différentes associations, en 2025 LALUX a fait don de EUR 5 000 à l'association «Den Cent Buttek», qui lutte contre le gaspillage alimentaire et qui redistribue des produits alimentaires à des familles dans le besoin. Cette somme est issue du micromarket, initiative anti-gaspillage lancée fin 2022, qui permet à tout visiteur du bâtiment d'emporter les invendus du restaurant d'entreprise, de même que d'autres plats, à petits prix.

Enfin, LALUX a organisé une collecte de vêtements en collaboration avec IMS, au profit des a.s.b.l. «Spëndchen» et «Lët'z Refashion». Environ 180 kg de vêtements ont ainsi été récoltés.

3. Minimisation de l'empreinte environnementale



Dans un premier temps, le focus sera mis sur quatre actions principales qui permettront de minimiser l'empreinte environnementale :

- mesurer et réduire les émissions carbone,
- compenser les impacts négatifs,
- réduire et assurer une gestion responsable des déchets,
- digitaliser certaines démarches et processus.

18



points de recharge
pour voitures électriques

La construction du siège social de LALUX en 2011 respectait déjà de hautes exigences en matière de construction durable. A titre d'exemple, les citernes installées sur les toits du bâtiment ont pour objectif de récolter les eaux de pluie pour les utiliser au niveau des sanitaires et de l'arrosage des espaces verts.

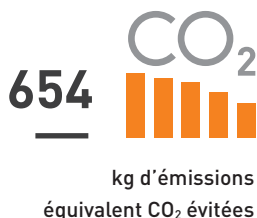
16



box à vélos
pour les plus motivés

Pour encourager les employés qui souhaitent jouer un rôle actif dans la minimisation de l'empreinte environnementale, LALUX met à disposition 18 points de recharge pour voitures électriques dans ses parkings souterrains, mais également 16 box à vélos pour les plus motivés.

En 2025, LALUX a co-organisé le Smart Mobility Lunch avec IMS Luxembourg et d'autres entreprises du zoning de Leudelange, événement ayant pour but de découvrir, tester et échanger autour d'alternatives concrètes à la voiture individuelle.



LALUX adopte une gestion des déchets responsable. Dans ce contexte, elle a reçu le label SDK (SuperDrecksKëscht) pour la première fois en 2013. Tous les étages du bâtiment de LALUX disposent ainsi de poubelles de tri avec 3 compartiments, afin de séparer plastique, papier et déchets ménagers. Par ailleurs, les déchets problématiques comme les ampoules, les piles ou les cartouches d'encre sont triés séparément, conformément aux exigences de la SDK. Les essuies mains sont également recyclés depuis 2023. En 2025, ce sont ainsi près de 815 kg qui ont été recyclés, ce qui équivaut à 352 kg d'émissions équivalent CO₂ évitées. Le projet « Zéro mégot » de la société « shime » a quant à lui permis de recycler plus de 20 kg de mégots transformés en mobilier urbain, grâce aux 5 cendriers spécifiques installés au siège de LALUX. Ceci équivaut à 40 080 m³, soit 16 piscines olympiques d'eau non polluée par des mégots jetés par terre et plus de 46 kg d'émissions équivalent CO₂ évitées. Enfin, une machine à eau filtrante branchée directement à l'eau de ville a été mise à disposition des usagers du bâtiment, offrant ainsi une eau de très bonne qualité sans déchet.

Lorsque LALUX met à disposition des articles publicitaires à l'occasion d'événements organisés par des associations sponsorisées, elle veille à faire des choix de matériaux plus durables. Au niveau de la réduction de la consommation d'électricité, l'éclairage des parkings a été réduit de 80 % et l'intégralité des ampoules du siège social a été remplacée par des ampoules LED, économisant ainsi plus de 50 % d'électricité.



De plus, beaucoup de démarches ont été digitalisées en interne, pour faciliter le travail des employés, mais aussi au niveau du service clients, ces derniers pouvant désormais profiter de l'application mobile et de l'espace client en ligne. Ces initiatives ont également permis de réduire la consommation de papier. Le digital représentant toutefois également des émissions de gaz à effet de serre, les employés ont été invité à réaliser un tri dans leur boîte mail et dans leur(s) dossier(s) personnel(s) durant la semaine du Digital Clean Up. Grâce à cette mobilisation, plus de 680 000 emails et plus de 16 400 fichiers ont été supprimés. Cela représente environ 6,5 kg d'émissions équivalent CO₂ évitées. A des fins éducatives, des bonnes pratiques et habitudes à adopter en amont ont également été communiquées aux collaborateurs.



**680 000 emails
et 16 400 fichiers
supprimés**

LALUX est également signataire du manifeste « One Planet Luxembourg » qui vise à demander aux pouvoirs publics de prendre en compte les enjeux du développement durable dans leurs politiques.



Afin de mesurer l'empreinte environnementale de son activité, LALUX effectue depuis 2023 un bilan carbone à récurrence annuelle, ce qui lui permet de prendre conscience de son impact sur son environnement et de constituer un plan d'action de réduction pertinent, réaliste et adapté.

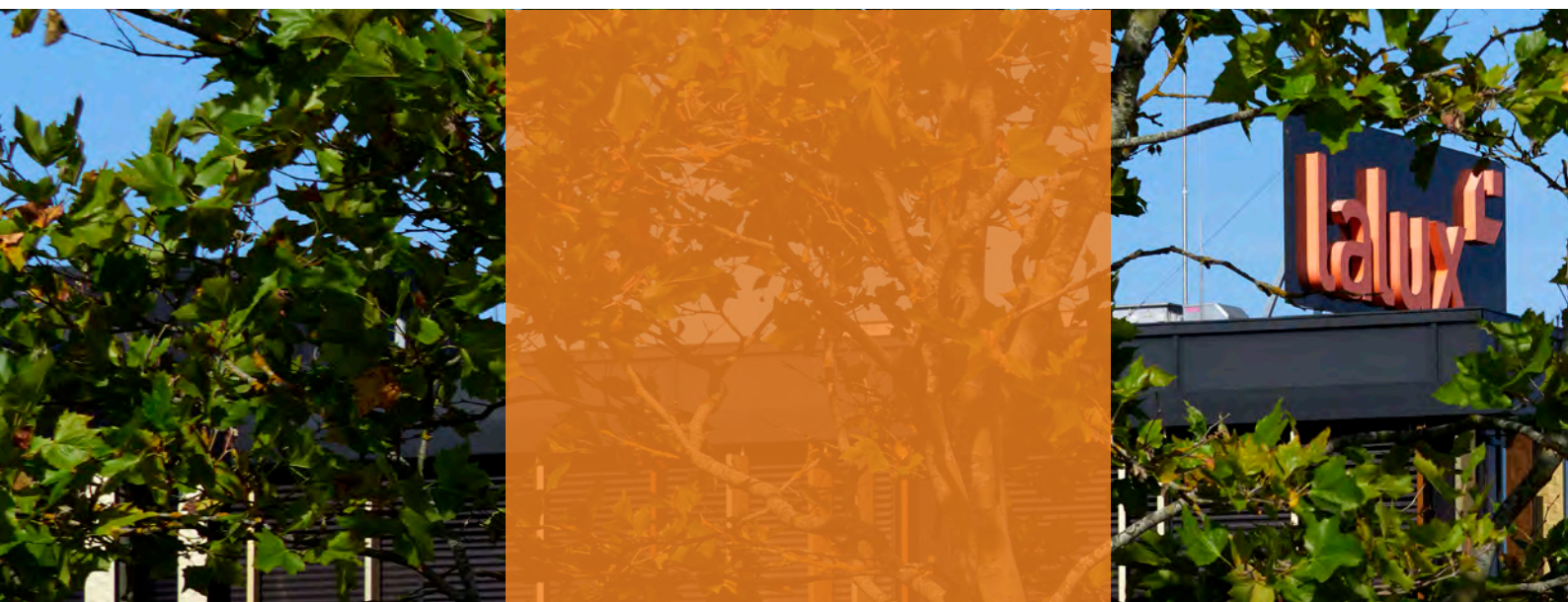
4. Lutte contre les discriminations et protection des personnes vulnérables

Avec un taux de population étrangère de 48 %, la société luxembourgeoise est réputée pour être diverse, multiculturelle et multilingue.

LALUX est de plus signataire de la Charte de la diversité depuis 2012. Cette charte vise à créer et maintenir un engagement vers davantage de diversité et d'inclusion dans le milieu professionnel et ce à travers la mise en place de pratiques qui favorisent la cohésion et l'équité sociale.

En 2025, une démarche DEI (Diversité, Équité, Inclusion) a été initiée par une enquête interne, suivie de workshops pour la Direction et une partie du Management, et une conférence interne pour tous les employés et agents. L'objectif est de faire de LALUX une entreprise où chacun trouve sa place. Des projets concrets issus des workshops seront mis en place prochainement.

LALUX marque donc officiellement son engagement pour améliorer et promouvoir la gestion de la diversité au sein de l'entreprise et le traduit par des actions concrètes, et ce depuis maintenant 10 ans.



Tous ces efforts ont été officiellement valorisés par le renouvellement du label ESR «Entreprise Socialement Responsable» fin 2025. De quoi renforcer durablement l'engagement profond du Groupe en matière de RSE et multiplier les initiatives dans ce domaine.

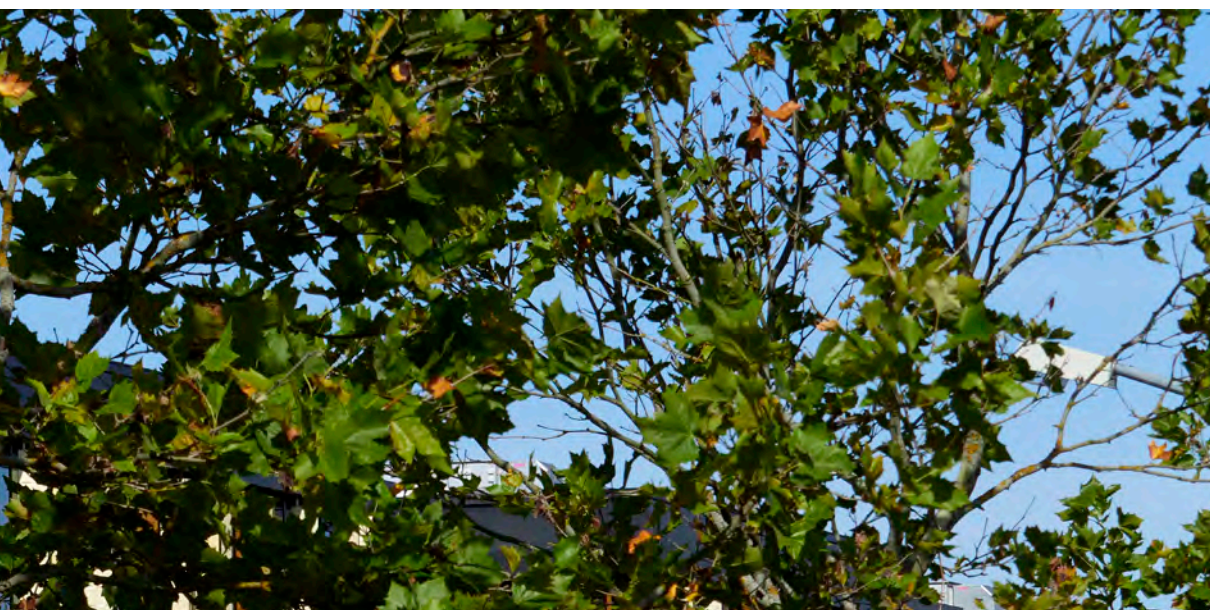
5. Promotion du bien-être au travail

Depuis toujours, le Groupe LALUX accorde une attention centrale à la satisfaction de ses clients et se trouve d'ailleurs être le leader du marché dans ce domaine. Convaincue que l'atteinte de cette excellence nécessite avant tout de prendre soin de ses collaborateurs, LALUX veille à la création et au maintien d'un environnement de travail agréable et sain, respectueux de la «work-life balance».



En 2025, une première journée RSE « Time to Act » a été organisée au siège de LALUX, présentant différents stands, ateliers et conférences autour de sujets de RSE et du développement durable. Ils ont permis de sensibiliser, inspirer et mobiliser les collaborateurs autour de thématiques concrètes liées à la planète, au bien-être et à la solidarité, et de mettre en avant des acteurs locaux et leurs activités, produits ou services autour des mêmes thématiques.

LALUX participe également à la stratégie nationale VISION ZERO qui vise à renforcer la sécurité et la santé au travail, en incitant les entreprises à s'engager pour réduire le nombre et la gravité des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles.



Stratégie RSE • Gouvernance • Social • Environnement

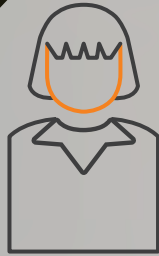
TOTAL GROUPE



539

Au 31 décembre 2025, le Groupe LALUX occupe 539 employés, répartis entre ses différentes entités, toutes situées à Leudelange:

- 392 personnes – LALUX
- 73 personnes – LALUX-VIE
- 61 personnes – DKV Luxembourg
- 10 personnes – APROBAT LALUX Assurances
- 3 personnes – PECOMA Actuarial and Risk



52 %

281 femmes



48 %

258 hommes



+ 70

recrutements



7

mutations intragroupes /
mobilité interne



81 %

temps
complet



11 ans

ancienneté
moyenne



19 %

temps
partiel



FORMATION DE QUALITÉ

Afin d'améliorer les compétences de ses agents et employés dans divers domaines de l'assurance, LALUX s'efforce de proposer des formations régulières. En outre, pour permettre une plus grande flexibilité, des vidéos éducatives ont été enregistrées et sont accessibles à tout moment pour approfondir leurs connaissances professionnelles.

La plateforme de formation en ligne CAMPUS facilite tant l'accès aux différents e-learning, visioconférences et vidéos éducatives, que leur organisation.

Lesdites formations permettent aux agents d'utiliser efficacement les outils de travail mis à leur disposition par LALUX. Grâce aux formations de qualité, ils sont en mesure de répondre de manière optimale aux demandes des assurés et de maintenir LALUX en position de tête en termes de satisfaction client au Luxembourg.



51 % formations digitales pour nos agents



7 197 heures de formations suivies par les employés



74 heures proposées pour nos agents

Chaque agent a des besoins spécifiques en matière de formation. Les combler de manière personnalisée lui permet d'offrir un service de qualité à ses clients. Il est de plus primordial de varier les thématiques proposées. Parmi celles-ci se retrouvent des sujets spécifiques aux produits d'assurance et d'autres liés aux outils digitaux et informatiques. Des formations de sensibilisation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière de cybersécurité sont constamment disponibles sur la plateforme de formations.

LALUX - UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

LALUX est convaincue que pour offrir un service de qualité à ses clients, il faut des employés motivés et productifs. Cela dépend largement de leur satisfaction au lieu de travail. Pour cette raison, il est primordial pour LALUX d'investir pour améliorer leur quotidien au sein de LALUX en leur accordant un certain nombre d'avantages.



LALUX prend par exemple intégralement en charge le financement d'un régime complémentaire de retraite en faveur de ses employés. Ce régime prévoit des prestations destinées à compléter les prestations des régimes légaux de sécurité sociale en cas de retraite ou de décès.

De plus, depuis 2024 tous les collaborateurs du Groupe LALUX bénéficient d'une assurance maladie complémentaire privée financée par l'employeur. Cette assurance comprend toutes les couvertures, y inclus l'assurance maladie pour les voyages et la formule *best care* qui permet la consultation auprès d'un spécialiste dans les 5 jours. Les autres membres de leur famille ont des conditions plus favorables pour ce même produit.

Tous les employés bénéficient aussi automatiquement de prix avantageux sur les produits d'assurance du Groupe. LALUX offre la possibilité à tous les employés qui le souhaitent de devenir agent d'assurances. Les cours de préparation pour l'examen sont pris en charge par LALUX et la formation se déroule en interne avec un formateur du Groupe.

Grâce à l'acquisition de parts de la société **JOY'N**, LALUX permet aux employés qui le désirent de participer à l'évolution financière du Groupe.

Le siège de LALUX à Leudelange a également été conçu pour offrir un environnement de travail agréable et faciliter le quotidien des collaborateurs. Plusieurs services sont ainsi directement accessibles sur place, comme une crèche qui permet aux jeunes parents de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale, un restaurant d'entreprise et une brasserie favorisant les moments de convivialité, ainsi qu'un service de conciergerie destiné à simplifier certaines démarches du quotidien. Ces aménagements contribuent à créer un cadre de travail pratique, convivial et propice au bien-être de tous.

Des choses simples sont présentes au quotidien, telles que la mise à disposition gratuite de fruits frais, la possibilité de déguster des boissons chaudes ou un jus d'oranges pressées à la brasserie ou encore l'organisation de diverses activités sportives par les coaches professionnels du fitness «LALUX in motion» situé dans les locaux, où des nouvelles machines ont été installées en 2023.



Juste en face de la brasserie, un micromarket est proposé. Tout le monde peut y acheter une variété de produits et plats à emporter préparés le jour même et proposés à des prix avantageux. De plus, pour éviter le gaspillage, les menus invendus du Restaurant d'entreprise y sont également proposés à prix réduit (jusqu'à 30%) et les recettes ainsi générées sont offertes à une œuvre caritative.

Au niveau de la gestion du temps, LALUX offre également de nombreux avantages, permettant à chaque collaborateur de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée.

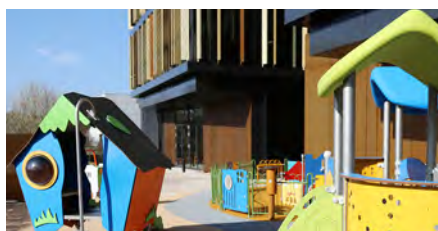
L'octroi de temps partiels à près de 20% des employés, qui se concrétisent sous une cinquantaine de modèles différents, la considération de toutes les formes de congé parental ou encore les possibilités de bénéficier de congé social et familial en sont les témoignages les plus évidents. S'ajoutent à cela la possibilité de faire du télétravail et la compensation des heures supplémentaires jusqu'à 6 jours de congés supplémentaires par an.

LALUX est aussi le seul assureur au Luxembourg à offrir un compte épargne-temps à ses employés. Ce dispositif permet à chaque salarié, s'il le souhaite, d'accumuler des jours de congés non pris au cours de l'année afin de les prendre ultérieurement.

Les salariés profitent d'horaires flexibles, avec un horaire mobile qui permet notamment de soulager ceux devant affronter les embouteillages.

Pour certaines dates importantes, telles que les fêtes de fin d'année ou l'anniversaire de chaque employé, LALUX offre un cadeau. De même, une petite attention attend chaque employé le matin du 6 décembre à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Enfin, une journée dédiée à la santé est organisée annuellement pour sensibiliser les employés à différentes thématiques autour de ce sujet, et LALUX offre la possibilité à ses employés de se faire vacciner contre la grippe et le tétanos au siège de Leudelange pendant leur temps de travail.

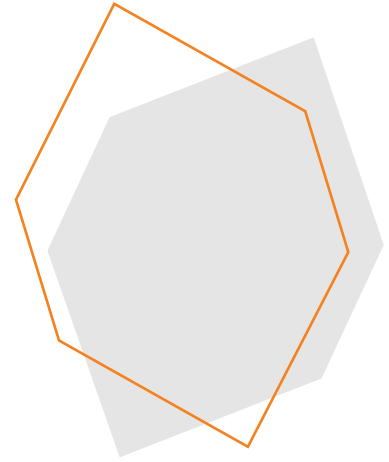


Le siège de LALUX conçu pour le bien-être du personnel:
fitness, restaurant, brasserie et micromarket, crèche, conciergerie, parking sous-terrain



PARTENARIATS

En tant qu'acteur engagé dans la vie sociétale locale, divers sponsorings et partenariats font partie intégrante de la stratégie mécénale du Groupe. LALUX continue à s'engager envers les nombreux acteurs qu'elle soutient dans divers domaines.



Mécénat artistique



LALUX donne à la culture une grande importance, c'est la raison pour laquelle elle investit dans de nombreux projets artistiques.

Grâce à son partenariat avec L'Ecole de musique de l'UGDA, LALUX encourage les jeunes talents à poursuivre leur passion.

À travers la collaboration avec den Atelier, LALUX investit dans la musique et dans le divertissement pour un public de tout âge. Grâce à ce partenariat, des clients ont pu profiter de places VIP lors des concerts de l'Open Air Festival de Luxexpo. En partenariat avec SPUERKEESS, LALUX soutient également les festivals Echterlive, Congés Annulés et Beautiful Decay.



Aux côtés des fédérations

Plusieurs Fédérations luxembourgeoises peuvent compter sur le soutien de LALUX depuis de nombreuses années, notamment la Fédération Luxembourgeoise de Football et la Fédération Luxembourgeoise de Basketball.

La Fédération des «Lëtzebuenger Guiden a Scouten» peut également compter sur le support de LALUX depuis plus de 25 ans.



Soutien des associations porteuses de projets à impact social et environnemental

En tant que partenaire de confiance, LALUX parraine depuis plus de 15 ans SOS Village d'enfants Monde.

Chaque année, LALUX sélectionne une association qui bénéficie de son soutien lors de la journée santé organisée pour les employés du Groupe. Cette année, l'a.s.b.l. ÎLE AUX CLOWNS a été choisie. Grâce aux diverses activités organisées pendant cette journée un chèque de 5 000 € a été offert à l'association.

En 2025, LALUX et DKV Luxembourg se sont associées à LUNEX dans le cadre de leurs formations en Corporate Health Management et particulièrement de leur Certificat en Psychologie du Travail et des Organisations, axé sur la performance et la santé des employés.

Depuis 2025, DKV Luxembourg est également partenaire de la Fondation Cœur Daniel Wagner. Cette Fondation a pour but de sensibiliser à la santé cardiaque et de soutenir les recherches dans ce domaine. A travers ce partenariat, le Groupe LALUX soutient une initiative de santé publique.

Depuis 2023, LALUX soutient également natur&emwelt a.s.b.l., une organisation engagée depuis plus de 100 ans dans la préservation de la biodiversité, en sensibilisant notamment les citoyens aux enjeux environnementaux. Grâce à ce partenariat, LALUX contribue à la lutte pour la protection de l'environnement.



Événements incontournables au Luxembourg

Pour LALUX, il est important d'être présent aux événements phares qui encouragent les commerçants et artisans locaux. La Foire Agricole rassemble tous les ans des milliers de personnes, tout comme la Home Expo, où les visiteurs peuvent rencontrer LALUX sur le stand commun avec SPUERKEESS. De nombreux concours hippiques nationaux peuvent également compter sur le soutien de LALUX tout au long de l'année.



LA PRÉVENTION : UN ENGAGEMENT CONCRET AU CŒUR DE NOTRE MISSION

Adopter des réflexes simples, durables et accessibles pour réduire les risques au quotidien

La prévention, c'est agir avant que le risque n'apparaisse. C'est une culture à construire ensemble, et non un simple geste isolé.

Les événements climatiques récents ont rappelé à quel point la prévention est devenue un enjeu majeur pour chacun d'entre nous. Dans un environnement en constante évolution, marqué par l'apparition de nouveaux risques — qu'ils soient climatiques, technologiques ou sanitaires — anticiper et limiter les dangers prend une importance croissante. Dans ce contexte, la prévention s'impose plus que jamais comme un pilier de notre mission d'assureur.

Face à ces défis, LALUX réaffirme son rôle d'acteur engagé en étant convaincue que notre rôle ne se limite pas à intervenir après un sinistre. Accompagner nos clients en amont, pour les aider à mieux comprendre les risques et à s'en prémunir, fait pleinement partie de notre responsabilité. Notre ambition est claire : sensibiliser, informer et encourager des comportements qui permettent de réduire les risques au quotidien.

Une approche simple et accessible

La prévention peut parfois sembler complexe ou réservée à des spécialistes. Pourtant, elle repose le plus souvent sur des gestes simples et accessibles à tous. Porter attention à son logement, adopter de bonnes habitudes de sécurité lors de ses déplacements, prendre soin de sa santé ou encore vérifier régulièrement certaines installations : autant de réflexes qui peuvent paraître modestes, mais qui contribuent concrètement à limiter de nombreux sinistres.

Notre approche repose précisément sur cette idée. La prévention ne concerne pas uniquement des situations exceptionnelles ; elle s'inscrit dans les choix et les comportements de tous les jours. Elle invite chacun à adopter progressivement de bons réflexes et à développer un état d'esprit tourné vers l'anticipation.

Informer et sensibiliser

Pour soutenir cette culture de la prévention, LALUX a récemment lancé une nouvelle section dédiée sur son blog, accessible via le site [lalux.lu](https://www.lalux.lu). Cet espace rassemble des articles pratiques, des conseils d'experts et des informations utiles pour aider nos clients à mieux comprendre les risques et à agir concrètement.



Les thématiques abordées sont volontairement variées: protection du logement, sécurité routière, prévention santé ou encore conseils pour mieux faire face à certains événements climatiques. L'objectif est de proposer un contenu clair, concret et directement utile, afin que chacun puisse s'appropriier les bonnes pratiques au quotidien.

Informé et expliqué, le client constitue en effet une première étape essentielle. Une meilleure connaissance des risques et des solutions existantes permet souvent de franchir plus facilement le pas vers des actions de prévention.



Des actions concrètes pour accompagner nos clients

Au-delà de l'information, la prévention passe également par des initiatives ciblées. Dans le futur, LALUX vise à renforcer cet axe en mettant en place plusieurs actions destinées à accompagner les clients les plus exposés à certains risques, notamment climatiques.

Ces démarches permettront d'engager un dialogue direct avec eux, de renforcer la sensibilisation et d'encourager la mise en place de mesures adaptées. Elles s'inscrivent dans une logique d'accompagnement concret et personnalisé.

Nous veillons également à mieux faire connaître les dispositifs existants, comme les subventions proposées par l'État luxembourgeois pour soutenir les initiatives de prévention contre les inondations. Ces aides peuvent faciliter la mise en œuvre de mesures de protection et encourager le passage à l'action.



Une mobilisation collective

La prévention des risques majeurs ne peut toutefois reposer uniquement sur des initiatives individuelles. Elle nécessite une mobilisation collective et une collaboration entre les différents acteurs concernés.

Dans cette perspective, LALUX travaille en étroite collaboration avec l'Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances (ACA), qui développe plusieurs initiatives liées notamment au risque de catastrophes naturelles. Cette coopération contribue à renforcer la résilience du pays face aux événements climatiques extrêmes et à promouvoir des outils de prévention communs.

Un levier stratégique pour l'avenir

Au-delà de ces actions concrètes, la prévention constitue également un axe stratégique pour le développement futur de LALUX. Elle sera progressivement intégrée dans nos produits, nos services et nos projets d'innovation.

En plaçant la prévention au cœur de notre mission, nous renforçons la relation de confiance qui nous lie à nos clients. Ensemble, nous partageons un objectif commun: réduire durablement les risques et contribuer à construire une société plus résiliente, mieux préparée face aux défis de demain.

OUTILS DIGITAUX AU SERVICE DES CLIENTS

Être présent pour ses clients n'importe où et à n'importe quel moment, leur faciliter la vie et réduire les échanges papiers sont autant de préoccupations auxquelles LALUX tient à répondre grâce à ses différents outils digitaux.



easyAPP & easyAPP Home

Que ce soit sur leur smartphone avec easyAPP ou sur leur ordinateur avec easyAPP Home, les utilisateurs peuvent consulter l'ensemble de leurs contrats LALUX, LALUX-VIE et DKV.



Un certain nombre de démarches peuvent y être effectuées, notamment modifier ses données personnelles, déclarer un sinistre, demander un remboursement santé ou faire appel à un service d'assistance en cas d'urgence. Cet espace client permet de centraliser les documents importants, comme les certificats d'impôt par exemple, accessibles en quelques clics. Enfin, easyAPP et easyAPP Home offrent un canal supplémentaire pour contacter son agent LALUX et/ou DKV, que ce soit par email ou par téléphone.

easyPENSION PRO

LALUX met à disposition de ses clients liés à un plan de pension complémentaire entreprise l'outil easyPENSION PRO. Ainsi, les Ressources Humaines et les affiliés d'une société ayant souscrit à lalux-Staff Protect accèdent aux certificats fiscaux en quelques clics, les RH peuvent y gérer les arrivées et les départs d'affiliés, modifier leurs coordonnées facilement, ou encore transmettre les données annuelles à LALUX de manière sécurisée, et les employés y faire des choix d'investissement. Enfin, les indépendants clients de lalux-Safe Future ont aussi accès à cette plateforme sécurisée.

DKV COMPANY PORTAL

DKV Luxembourg met à disposition de ses clients professionnels un outil de gestion simplifié à destination des Ressources Humaines. Grâce à l'outil COMPANY PORTAL, ils peuvent gérer les affiliés du contrat, consulter des documents, modifier les données des affiliés ou encore gérer leur couverture BUSINESS TRAVEL.

lalux.lu et dkv.lu, premiers sites d'assurances en 5 langues

Le site de LALUX est disponible en allemand, anglais, français, luxembourgeois et portugais depuis 2022. Désormais, c'est aussi le cas du site dkv.lu. Ce dernier a été rattaché au site lalux.lu grâce à un accès direct, un layout et une navigation similaires, afin de faciliter les recherches des clients du Groupe LALUX.

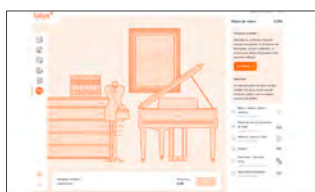
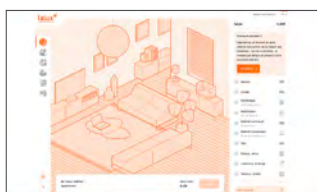
Les clients du Groupe ont depuis toujours la possibilité d'être conseillés dans la langue de leur choix grâce aux compétences linguistiques des agents et employés. Les utilisateurs des sites peuvent aussi trouver toutes les informations en ligne dans les 5 langues les plus utilisées au Luxembourg.

Les simulateurs disponibles

Pour améliorer et faciliter l'expérience client, LALUX met à disposition sur son site Internet plusieurs simulateurs. L'un d'entre eux estime le gain fiscal d'une assurance prévoyance vieillesse, easyLIFE Pension, en fonction de la situation personnelle de chacun et du montant qu'il souhaite épargner pour préparer sa retraite.

Sur base des mêmes critères, le client peut également calculer en quelques clics le montant maximal déductible d'une assurance Solde Restant Dû.

Trois nouveaux simulateurs ont été introduits sur lalux.lu en 2025. Il s'agit d'un guide pour bien choisir son assurance habitation, d'un outil visuel permettant d'évaluer sa somme assurée mobilier, et d'un calculateur permettant d'estimer sa pension, incitant ainsi à tirer parti des nouveaux seuils fiscaux.



Content marketing

Les clients du Groupe LALUX et plus largement les résidents luxembourgeois ont pu découvrir une série de contenus vidéo, d'articles de blog ou encore de posts et stories sur les réseaux sociaux à travers lesquels LALUX partage des conseils, des astuces pratiques et des solutions d'assurances.

Tous les articles et les vidéos sont accessibles sur le blog du site lalux.lu, organisé en catégories de besoins.

Une catégorie **Prévention** a été créée, enrichie régulièrement de conseils pratiques, dans l'optique d'accompagner nos clients pour qu'ils puissent anticiper les risques, se protéger et agir au quotidien.



www.lalux.lu et www.dkv.lu
disponibles en 5 langues



Les articles du blog sont répartis selon les catégories :

- Prévention
- Auto
- Habitation
- Familles
- Voyages
- Santé
- Pension
- Investissement
- Expats
- Étudiants
- Vie
- Professionnels
- RSE

INNOVATIONS

DIGITAL

Soucieuse de garantir une qualité de service élevée, LALUX travaille depuis plusieurs années à sa transformation digitale. Différents outils digitaux ont été conçus ou améliorés afin de simplifier la vie des assurés, des agents et des équipes internes.



Simulateurs

L'enrichissement de lalux.lu par de nouveaux simulateurs s'inscrit pleinement dans notre stratégie visant à renforcer l'autonomie et la capacité d'anticipation de nos assurés. Dans un environnement réglementaire, fiscal et économique en constante évolution, nous considérons qu'un client bien informé est un client mieux protégé.



Le guide interactif dédié à l'assurance habitation facilite l'identification d'une couverture adaptée aux besoins réels de chacun. L'outil visuel innovant d'évaluation du mobilier permet, quant à lui, de déterminer une somme assurée cohérente et précise, réduisant ainsi les risques de sous-assurance. Enfin, le simulateur pension offre une estimation personnalisée du revenu futur à la retraite et soutient une planification financière responsable, notamment à la lumière des nouveaux seuils fiscaux.

À travers ces outils, nous traduisons concrètement notre ambition : rendre l'assurance plus lisible, plus proactive et plus sécurisante.



Souscription en ligne – Assurance Vélo

L'essor des mobilités douces appelle des solutions simples et immédiates. La souscription en quelques clics de la couverture vélo, intégrée au pack Cyclisme et Mobilité douce du contrat easyPROTECT Habitation, répond à cette évolution des usages.

La clarté des garanties, la transparence tarifaire et la délivrance rapide d'une confirmation valant certificat d'assurance illustrent notre volonté de conjuguer efficacité opérationnelle et qualité de service. Cette simplification des parcours contribue à renforcer la satisfaction et la confiance.

Génération de certificats en ligne

La rapidité de traitement constitue un levier déterminant de performance et de satisfaction. En permettant à ses agents de générer directement en ligne de nouveaux types de certificats, LALUX réduit significativement les délais et fluidifie les démarches administratives.



Cette évolution témoigne de notre capacité à moderniser nos processus internes pour offrir une expérience plus réactive et plus cohérente.

Avenant VIE digitaux

La digitalisation des avenants en assurance Vie marque une étape supplémentaire dans l'optimisation de nos interactions. Les propositions peuvent désormais être établies via l'interface habituelle de l'agent, puis signées électroniquement par le client dans un environnement sécurisé.



Ce dispositif allie gain de temps, fiabilité juridique et exigence de conformité, tout en préservant la qualité du conseil personnalisé.

Nouveau COMPANY Portal

Le nouveau portail dédié aux contrats collectifs DKV illustre notre engagement en faveur d'une gestion plus efficace et transparente. Accessible en permanence, il centralise les informations contractuelles et automatise les inscriptions, modifications et désinscriptions.

En allégeant la charge administrative des départements RH et en accélérant les délais de traitement, cette plateforme renforce la maîtrise opérationnelle des entreprises clientes et améliore l'expérience globale des assurés.



PRODUITS

Les dernières années ont provoqué une modification profonde dans les habitudes des consommateurs. En plus d'une expérience simple et personnalisée, ils attendent plus que jamais des produits et services de qualité, répondant à leurs besoins. En tant que leader en termes de satisfaction client, LALUX poursuit l'ambition non seulement de s'adapter rapidement à ces nouvelles exigences, mais encore d'anticiper l'évolution du marché.

Ainsi, LALUX fait évoluer en permanence sa gamme de produits.

lalux
ASSURANCES

ÄRE STIL, ÄRE CHOIX.
EISE SCHUTZ.

Entdeckt
easyPROTECT Auto



easyPROTECT Auto

LALUX a fait évoluer son offre easyPROTECT Auto afin de proposer une protection encore plus personnalisable et adaptée aux attentes des conducteurs. Structuré autour de trois formules distinctes, le produit permet à chacun de choisir un niveau de couverture en adéquation avec son profil et son budget.

- La formule Sécurité offre une base solide, modulable par des packs complémentaires, idéale pour disposer des garanties essentielles avec une parfaite maîtrise des coûts.
- La formule Confort intègre la majorité des couvertures dans un ensemble équilibré et à budget maîtrisé.
- La formule Performance propose une protection complète, incluant notamment la protection du bonus en cas de dégât matériel ainsi que l'option LALUX Taxi, pour une sécurité maximale.

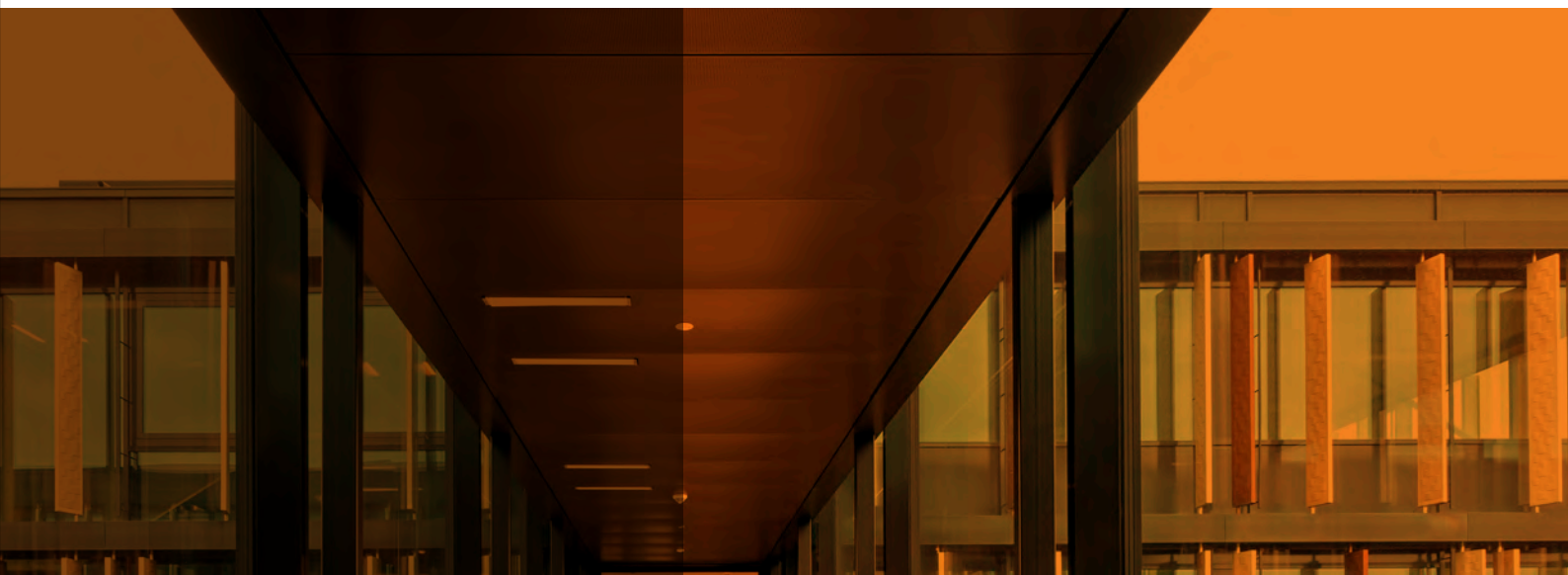
Les conducteurs de véhicules hybrides ou électriques bénéficient par ailleurs de garanties spécifiques adaptées à ces technologies. Avec easyPROTECT Auto, LALUX permet à chaque assuré de composer une couverture sur mesure, en parfaite adéquation avec son profil et ses attentes.





COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS





LALUX GROUP S.A.

Comptes annuels consolidés pour l'exercice
se clôturant le 31 décembre 2025

Siège social:
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

R.C.S. Luxembourg: B 212059

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Président

Pit Hentgen

Administrateur-délégué de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.



Vice-Président

Aloyse Kohll

Directeur Général adjoint de SPUERKEESS



Administrateurs

Carina Gonçalves

Directrice Générale de CJF LËTZEBUERG A.S.B.L. (anciennement CARITAS JEUNES ET FAMILLES A.S.B.L.)

François Pauly

Président de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A.

Laurent Schummer

Juriste

Joël Wagner

Professeur en sciences actuarielles, HEC Lausanne

Olivier Wantz

Directeur de SPUERKEESS

Romain Wehles

Directeur de SPUERKEESS



COMITÉ D'AUDIT COMITÉ RISK ET COMPLIANCE

Président

Carina Gonçalves

Membres

Pit Hentgen

Aloyse Kohll

François Pauly

Olivier Wantz



COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Président

Aloyse Kohll

Membres

Pit Hentgen

François Pauly

RAPPORT CONSOLIDÉ DE GESTION



Les comptes annuels consolidés de 2025 sont présentés avec les chiffres correspondants de l'année passée donnant une vue d'ensemble de l'évolution des sociétés du Groupe.

Rappelons que l'objectif des comptes consolidés est de réunir les bilans et les comptes de profits et pertes des entreprises consolidées en un seul bilan et en un seul compte de profits et pertes, comme s'il s'agissait des comptes d'une seule entreprise.

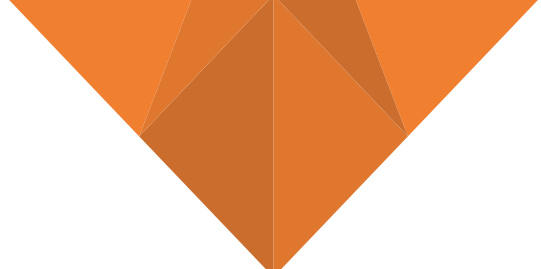
Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital. LALUX GROUP S.A. constituée le 23 décembre 2016 via l'apport des participations dans nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., et détenue ultimement à 60 % par cette dernière, les autres 40 % sont détenues par la SPUERKEESS.

Entre dans cette consolidation LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A..

Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à.r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 et détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 et détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenues par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, la société IMMO-LALUX Gravity I S.A., société constituée



en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A. ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity II S.A., société constituée en date du 30 janvier 2023 et détenue à 50 % par DKV Luxembourg S.A., à 33,3 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et à 16,7 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre inclut aussi IMMO-LALUX rue Peternelchen II S.à.r.l., société acquise en date du 25 septembre 2025 à hauteur de 67 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et de 33 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNVet Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe a prévu la poursuite des activités métier dans la continuité de l'exercice précédent selon les plans d'activités spécifiques aux sociétés qui le constituent. En 2025, les sociétés du Groupe n'ont pas engagé de dépenses en matière d'activités de recherche et de développement, n'ont procédé à aucun rachat d'actions propres et n'ont pas fait usage de produits dérivés. Le Groupe n'a pas de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Les bénéfices cumulés de nos filiales d'assurances ont atteint EUR 89.611.681,43 contre EUR 98.033.455,04 pour l'exercice précédent. Le total des primes émises s'élève à EUR 826.314.005,71 contre EUR 793.160.381,93 pour l'exercice précédent.

La rentabilité du portefeuille des engagements d'assurance est assurée par une acceptation prudente des risques. La couverture des sinistres ou événements exceptionnels est réalisée par un programme de réassurance approprié.

Le bilan consolidé de LALUX GROUP S.A. au 31 décembre 2025 renseigne des capitaux propres, part du Groupe, de EUR 626.182.331,89 contre EUR 619.149.439,94 pour l'exercice précédent.

Le bénéfice consolidé, part du Groupe, s'élève à EUR 98.353.460,98 contre EUR 94.966.041,71 pour l'exercice précédent.

Les perspectives économiques restant incertaines, le résultat de l'exercice 2026 est difficile à prévoir.

La gestion du risque de liquidité s'effectue au niveau de chacune de entités du Groupe LALUX et se caractérise par des portefeuilles d'investissements respectifs majoritairement constitués d'obligations de rating « investment grade » échangeables sur des marchés réglementés permettant la mise à disposition à très court terme de liquidités. La politique d'investissement en place au sein du Groupe LALUX favorise également la diversification tant au niveau des gestionnaires de fonds que les filiales du Groupe LALUX sollicitent qu'au niveau des fonds eux-mêmes retenus pour l'investissement. Les expositions par émetteurs sont faibles et les émetteurs sont, eux-mêmes, très diversifiés.

A cela s'ajoute un volume de liquidités détenu en fin d'exercice de référence qui garantit tant à LALUX GROUP S.A. qu'à ses filiales d'assurer les engagements pris et de faire face à d'éventuels événements imprévus.

En consolidé, la société LALUX GROUP S.A. dispose de liquidités suffisantes au 31 décembre 2025.

Le Groupe exerce depuis toujours sa responsabilité sociétale et a élaboré une stratégie prenant en compte le développement durable, se traduisant notamment par la mise en œuvre de projets durables qui ont sans conteste participé à sa pérennité. Cet engagement se concrétise notamment par des initiatives au bénéfice des collaborateurs du groupe qui contribuent positivement à l'environnement de travail.

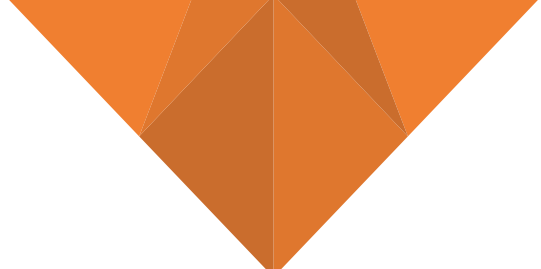
Des actions concrètes qui permettent de limiter encore son impact sur l'environnement sont mises en place chaque année.

Au niveau de ses produits, le Groupe prend en considération les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus de souscription afin de garantir la pérennité des services d'assurance et la protection des assurés. Dans la mesure où le sujet est important pour la Société, cette dernière publiera de manière volontaire un rapport sur plusieurs indicateurs ESG.

Dans un environnement où l'intelligence artificielle (« IA ») prend de plus en plus d'importance, la Société s'intéresse aux différentes opportunités et aux gains que l'IA pourrait amener dans le cadre des activités du Groupe LALUX.

En matière d'investissement, le Groupe ambitionne d'analyser les opportunités d'intégrer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la gestion de ses actifs. Son objectif est d'adopter un modèle plus durable, tout en maîtrisant les risques et en créant de la valeur à long terme pour ses clients, employés, actionnaires et autres parties prenantes.

Les analyses et le suivi réalisés sur l'exposition aux marchés financiers ainsi que la vigilance accrue qui a été mise en place en matière de LBC/FT et de sanctions financières continuent à être appliqués notamment dans le contexte des tensions internationales persistantes. Les mesures prises par le Conseil d'Administration pour s'assurer que les contrôles existants relatifs à la clientèle, l'exposition au « risque pays », les activités prestées et les canaux de distribution utilisés sont suffisants et restent en place. La réévaluation des risques inhérents à l'ensemble des activités de la société a permis de conclure encore une fois que le Groupe a une exposition qui est évaluée à « mineure ».



En 2025, l'économie mondiale a montré une croissance résiliente mais modérée, freinée par les droits de douane imposés par les Etats-Unis notamment et les incertitudes géopolitiques (conflit persistant entre l'Ukraine et la Russie), avec une inflation mondiale persistante, bien que les taux d'intérêt aient commencé à baisser progressivement grâce à l'assouplissement monétaire des banques centrales.

Les perspectives restent prudentes. Les risques géopolitiques demeurent élevés et la visibilité limitée en particulier en vue du conflit récent au Moyen Orient qui fait, entre autres, flamber le prix du pétrole et qui risque d'avoir une répercussion sur les taux. Les volatilités obligataires et actions sont en hausse. Les marchés devraient rester sensibles aux évolutions politiques, économiques et sectorielles.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration restera attentif à l'évolution macroéconomique et financière, tout en poursuivant une gestion prudente et adaptée aux conditions de marché, afin de préserver l'équilibre financier et soutenir les perspectives de développement de la Société au cours de l'exercice 2026.

Le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'autres impacts majeurs nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels consolidés.

Il n'existe pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir une influence sur les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2025.

Après vingt-quatre années à la présidence des sociétés d'assurances de LALUX Group, Monsieur Pit Hentgen a exprimé son souhait de mettre un terme à ses fonctions de Président lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration a dès lors le plaisir de proposer la nomination de Monsieur François Pauly en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil tient à exprimer sa profonde reconnaissance à Monsieur Pit Hentgen pour son engagement remarquable et pour la contribution déterminante qu'il a apportée au développement et au rayonnement du Groupe au cours des dernières décennies.

Monsieur Pit Hentgen continuera par ailleurs à mettre son expérience et sa vision stratégique au service du Groupe, notamment en poursuivant la présidence de la Compagnie de Participations LG, société faîtière du pôle d'assurances de la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE.

Leudelange, le 23 mars 2026
Le Conseil d'Administration

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ



Shape the future
with confidence

Aux actionnaires de
LALUX GROUP S.A.
9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange
R.C.S. Luxembourg : B 212059

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de LALUX GROUP S.A. (la « Société ») et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de profits et pertes consolidé pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent

Ernst & Young
Société anonyme

35E, Avenue John F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Tél.: +352 42 124 1
www.ey.com/en_lu

B.P. 780
L-2017 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 47 771
TVA LU 16063074

Autorisations d'établissement :
00117514/13, 00117514/14, 00117514/15, 00117514/17, 00117514/18, 00117514/19

en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (« Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration pour les comptes annuels consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 24 avril 2025 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 3 ans.

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 31 mars 2026

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé



Brice Bultot

BILAN CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

ACTIF	Notes	2025	2024
Actif incorporels	2A, 3A	6.397.902,49	6.601.301,29
Placements		3.069.786.077,57	3.025.932.811,49
Terrains et constructions	2B, 3B	288.833.856,39	267.715.549,27
Autres placements financiers	2D, 3C	2.780.952.221,18	2.758.217.262,22
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement		658.905.455,97	612.425.918,89
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe		1.693.604.151,28	1.712.934.258,35
Autres prêts		35.886.683,27	34.223.326,73
Dépôts auprès des établissements de crédit		392.555.930,66	398.633.758,25
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance-Vie dont le risque est supporté par eux	2E	358.631.656,34	300.888.396,69
Subrogations et sauvetages	2F	5.533.858,67	5.471.471,16
Part des réassureurs dans les provisions techniques		99.762.523,52	103.329.596,27
Provision pour primes non acquises		24.345.993,15	24.577.420,64
Provision d'assurance-Vie		855.192,22	1.046.583,63
Provision pour sinistres		74.561.338,15	77.705.592,00
Créances	2G, 3D	76.315.338,68	58.675.571,11
Créances nées d'opérations d'assurance direct sur:		38.558.002,83	40.225.962,38
les preneurs d'assurance		11.531.781,86	12.789.860,36
les intermédiaires d'assurance		27.026.220,97	27.436.102,02
Créances nées d'opérations de réassurance		16.051,79	309.434,04
Autres créances		37.741.284,06	18.140.174,69
Autres éléments d'actif		126.579.735,21	95.315.153,85
Actifs corporels et stocks	2B	14.805.660,36	15.605.407,75
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		111.774.074,85	79.709.746,10
Comptes de régularisation		18.193.216,30	14.974.618,27
Intérêts et loyers acquis non échus		18.091.205,67	14.862.392,75
Autres comptes de régularisation		102.010,63	112.225,52
TOTAL DE L'ACTIF		3.761.200.308,78	3.611.188.920,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés

LALUX GROUP S.A.

PASSIF	Notes	2025	2024
Capitaux propres		626.182.331,89	619.149.439,94
Capital souscrit	3E	175.000.000,00	175.000.000,00
Primes d'émission		173.179.506,60	173.179.506,60
Réserves		202.619.027,45	193.194.070,37
Réserve légale	3F	17.500.000,00	17.500.000,00
Autres réserves		2.020.448,57	2.020.448,57
Réserve de consolidation	1	183.098.578,88	173.673.621,80
Acomptes sur dividendes		- 95.000.000,00	- 85.000.000,00
Résultats reportés		377.053,84	18.318,24
Résultat de l'exercice		98.353.460,98	94.966.041,71
Postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	71.653.283,02	67.791.503,02
Intérêts minoritaires	1	9.806.674,05	9.807.529,86
Capital et réserves		9.606.069,84	9.633.008,53
Résultat de l'exercice		200.604,21	174.521,33
Provisions techniques	2H	2.423.152.265,59	2.370.376.474,23
Provision pour primes non acquises		73.084.099,11	69.541.626,27
Provision d'assurance-Vie		1.809.903.885,93	1.774.656.039,51
Provision pour sinistres		537.065.229,23	523.565.465,57
Autres provisions techniques		3.049.051,32	2.313.692,11
Provision pour remboursement de primes		50.000,00	299.650,77
Provision techniques relatives à l'assurance-Vie dont le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	2I	358.631.656,34	300.888.396,69
Provisions pour autres risques et charges	2J	115.046.998,03	91.880.183,51
Provisions pour pensions et obligations similaires		2.189.015,74	3.016.421,12
Provisions pour impôts		102.257.770,28	77.649.068,28
Provisions pour impôts différés		6.636.019,91	6.827.471,77
Autres provisions		3.964.192,10	4.387.222,34
Dépôts reçus des réassureurs		76.799.869,75	81.308.051,07
Dettes		146.004.262,40	132.429.088,14
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		40.941.422,42	40.341.519,10
Dettes nées d'opérations de réassurance		5.773.445,38	7.781.193,46
Dettes envers les établissements de crédit	3H	61.246.293,99	51.627.548,21
Autres dettes, dont dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		38.043.100,61	32.678.827,37
Comptes de régularisation		5.576.250,73	5.349.756,69
TOTAL DU PASSIF		3.761.200.308,78	3.611.188.920,13

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025 (EN EUR)

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2025	2024
COMPTE TECHNIQUE			
Primes acquises, nettes de réassurance		675.585.075,64	645.820.815,11
Produits des placements		47.212.450,57	58.533.685,94
Plus-values non réalisées sur placements		20.394.704,80	21.237.441,86
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Non-Vie		17.013.933,70	14.114.479,72
Autres produits techniques, nets de réassurance		17.985.090,50	19.348.131,21
Charge des sinistres, nette de réassurance		- 435.767.711,96	- 437.400.630,29
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance		- 92.937.274,56	- 81.207.473,25
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		- 9.270.751,86	- 11.811.630,00
Frais d'exploitation nets		- 82.016.757,32	- 75.330.920,39
Charges des placements		- 9.338.651,75	- 22.631.886,73
Moins-values non réalisées sur placements		- 1.677.965,86	- 312.182,30
Autres charges techniques, nettes de réassurance		- 3.834.843,37	- 1.163.513,42
Produits des placements alloués transférés au compte non technique de l'assurance Vie		- 6.731.313,18	941.245,15
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE	4A, 4B	136.615.985,35	130.137.562,61
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	4A	86.576.993,67	68.278.371,55
RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	4B	50.038.991,68	61.859.191,06

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés

LALUX GROUP S.A.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	Notes	2025	2024
COMPTE NON TECHNIQUE			
Résultat du compte technique	4A, 4B	136.615.985,35	130.137.562,61
Produits des placements		58.943.760,72	56.222.067,55
Produits des autres placements:		38.957.243,25	36.953.250,29
Produits provenant des terrains et constructions		16.185.972,25	13.797.236,98
Produits provenant d'autres placements		22.771.271,00	23.156.013,31
Profits provenant de la réalisation de placements		19.986.517,47	19.268.817,26
Charges des placements		-44.863.607,26	-55.521.684,25
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		-29.789.371,78	-37.517.797,20
Corrections de valeurs sur placements		-15.067.382,54	-17.172.008,45
Pertes/réalisation de placements		-6.852,54	-831.878,60
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance Non-Vie		-17.013.933,70	-14.114.479,72
Produits des placements alloués transférés du compte technique de l'assurance Vie		6.731.313,18	-941.245,15
Autres produits		27.477.546,59	38.131.671,91
Autres charges y compris les corrections de valeur		-38.727.242,98	-34.533.259,03
Dotations aux postes spéciaux à quote-part de réserve	3G	-3.861.780,00	-3.071.775,17
Produits provenant de la dissolution de postes spéciaux avec quote-part de réserves	3G	0,00	7.657.939,75
Impôts sur les résultats provenant des activités ordinaires		-26.390.796,71	-28.481.256,46
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		98.911.245,19	95.485.542,04
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		-357.180,00	-344.979,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		98.554.065,19	95.140.563,04
PART DU GROUPE		98.353.460,98	94.966.041,71
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES		200.604,21	174.521,33

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 01.01.2025 AU 31.12.2025 (EN EUR)



NOTE 1

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1A – MÉTHODES ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

LALUX GROUP S.A. a été constituée le 23 décembre 2016 via l'apport en nature des participations de nos deux filiales d'assurances par la COMPAGNIE FINANCIÈRE LA LUXEMBOURGEOISE S.A., à 60 %, les autres 40 % ont été apportés par la SPUERKEESS. Nous avons consolidé par la méthode de l'intégration globale les sociétés dont LALUX GROUP S.A. détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances, LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société PECOMA Actuarial and Risk S.A. sont détenues à 100 % par LALUX GROUP S.A. Nous avons également consolidé par cette méthode LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance, IMMO-LALUX Am Bann S.A. et IMMO-LALUX Rue Peternelchen S.à r.l. détenues par nos deux filiales d'assurances à 100 %. APROBAT lalux assurances S.A. et DKV Luxembourg S.A. sont détenues à hauteur de 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre d'intégration globale inclut aussi la société IMMO-LALUX Lighthouse S.A., constituée le 19 juillet 2017 et contrôlée à 85,61 % qui a acquis 100 % de IMMO-LALUX Lighthouse Building S.A. le 04 août 2017. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal S.A. constituée le 14 décembre 2018 est détenue à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances ainsi que la société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. constituée le 28 août 2019 qui est détenue à 60 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, les autres 40 % sont détenus par LALUX Group Ré Société Anonyme de Réassurance. La société IMMO-LALUX Boulevard Royal II S.A. a acquis et contrôle à 100 % la société IMMO-LALUX Boulevard Royal Building en date du 19 décembre 2019.

Le périmètre inclut également IMMO-LALUX Boulevard Royal III S.A., société acquise à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances en date du 3 janvier 2022, la société IMMO-LALUX Gravity I S.A., société constituée en date du 22 novembre 2022 et détenue à 50 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et à 50 % par DKV Luxembourg S.A. ainsi que la société IMMO-LALUX Gravity II S.A., société constituée en date du 30 janvier 2023 et détenue à 50 % par DKV Luxembourg S.A., à 33,3 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances et à 16,7 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le périmètre inclut aussi IMMO-LALUX rue Peternelchen II Sàrl, société acquise en date du 25 septembre 2025 à hauteur de 67 % par LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances et de 33 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Enfin, le périmètre d'intégration globale inclut les compartiments Llux S.A. SICAV-RAIF - LLNV et Llux S.A. SICAV-RAIF - LLV, constitués le 21 septembre 2021, tous deux contrôlés à 100 % par LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances respectivement LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances.

Le Groupe réalise trois types d'activités : centraliser les activités du Groupe LALUX, coordonner les activités des filiales du Groupe LALUX, et garantir un meilleur pilotage du Groupe LALUX.

Le Groupe a son siège social au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se clôturer le 31 décembre.

Les comptes annuels consolidés sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique (sauf pour l'utilisation de la méthode d'évaluation à la juste valeur pour les instruments financiers et/ou certaines catégories d'actifs).

Les politiques comptables et principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la Loi modifiée du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels consolidés implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe.

Le Groupe fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Le Conseil d'Administration suit très attentivement la situation géopolitique actuelle liée aux tensions internationales et ses impacts éventuels sur les comptes annuels consolidés de la Société, et notamment des éléments tels que les investissements. Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place et l'exposition très limitée de la Société à ces marchés, le Conseil d'Administration n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les comptes annuels consolidés et nécessitant une mention complémentaire dans les comptes annuels consolidés.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et les charges résultant d'opérations entre les sociétés consolidées ont été éliminés.

Les variations au cours de l'exercice des postes de réserves des sociétés consolidées sont imputées à la rubrique «Autres réserves».

La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans le résultat consolidé est montrée séparément.

NOTE 2

PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés ont été établis selon les méthodes d'évaluation appliquées aux comptes annuels de la LALUX GROUP S.A., mais par référence aux schémas de bilan et de compte de profits et pertes tels que prévus par la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances. Les comptes annuels de la société-mère ont donc été reclassés en conséquence. Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

2A – ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition historique ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur base des taux suivants :

Élément	Méthode	Taux
Logiciels informatiques	linéaire	33,33 %
Fonds de commerce et Goodwill	linéaire	20,00 %

2B – ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au coût de revient, diminué des amortissements calculés sur base de la durée d'utilisation probable.

Les méthodes et taux d'amortissement appliqués sont :

Élément	Méthode	Taux
Constructions	linéaire	1,50 - 10,00 %
Matériel	linéaire	20,00 - 25,00 %
Mobilier	linéaire	10,00 %
Terrains		non amortissable

2C – CONVERSION DES POSTES EN DEVISE

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes annuels. Les pertes et profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif libellés dans une devise autre que l'euro (EUR) sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées résultant de cette conversion sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les revenus et charges libellés en devises sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de leur transaction.

2D – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. La valeur actuelle des placements cotés est égale à leur valeur liquidative à la date du bilan sur base du dernier cours de bourse connu. La valeur actuelle des autres valeurs mobilières est établie avec prudence et bonne foi sur base des informations à la disposition du Conseil d'Administration. Des réductions de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur actuelle à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition. Ces corrections de valeur sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur de remboursement compte tenu de l'application des règles suivantes :

- les différences positives (agio) sont directement prises en charge dans le compte de profits & pertes ;
- les différences négatives (disagio) sont reconnues au moment de leur réalisation.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur attribuer une valeur inférieure à leur valeur comptable à la date de clôture du bilan en cas d'incertitude quant au recouvrement de certains montants (risque de contrepartie).

En particulier, lors de l'évaluation du portefeuille obligataire, la Société applique des critères d'appréciation de correction de valeur tenant compte de la qualité des émetteurs des titres détenus (notation) et de l'incertitude concernant le risque de défaillance de l'émetteur. En cas de survenance d'un évènement de crédit ou une défaillance de l'émetteur, la correction de valeur est égale à la différence entre le prix d'acquisition ou la valeur nette comptable et la valeur actuelle à la clôture de l'exercice courant.

Les corrections sont maintenues même lorsque les raisons qui les ont motivées, ont cessé d'exister.

Dépôts auprès des établissements de crédit

Les dépôts auprès des établissements de crédit sont valorisés à leur valeur nominale

2E – PLACEMENTS POUR LE COMPTE DES PRENEURS D'UNE POLICE D'ASSURANCE-VIE DONT LE RISQUE EST SUPPORTÉ PAR EUX

Conformément aux dispositions de la loi, ces placements sont évalués à la valeur de marché à la date de clôture et la variation de la différence entre cette valeur et le coût d'acquisition est imputée au compte technique de l'assurance-vie.

2F – SUBROGATIONS ET SAUVETAGES

Sous ce poste sont inscrites les sommes récupérables, estimées avec prudence, provenant de l'acquisition des droits des assurés vis-à-vis des tiers (subrogation) ou de l'obtention de la propriété légale des biens assurés (sauvetage).

2G – CRÉANCES

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale et de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur sont déduites des postes d'actif concernés et ne sont pas maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2H – PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises est calculée au prorata temporis.

La provision mathématique est établie contrat par contrat en conformité avec les tables de mortalité et les taux d'intérêts réglementaires.

La provision pour sinistres à régler est établie dossier par dossier sur base de tous les éléments connus en fin d'exercice, et englobe la provision pour sinistres tardifs et pour frais de gestion futurs.

La provision pour égalisation au 31 décembre 2025 a été établie conformément aux exigences du règlement grand-ducal du 5 décembre 2007.

2I – PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES À L'ASSURANCE-VIE LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT EST SUPPORTÉ PAR LE PRENEUR D'ASSURANCE

Ce poste comprend les provisions techniques constituées pour couvrir les engagements liés à la valeur des investissements effectués dans le cadre de contrats d'assurance-vie dont la valeur est déterminée en fonction de placements pour lesquels le preneur supporte le risque.

2J – PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées afin de couvrir des charges ou des dettes probables ou certaines, nettement circonscrites quant à leur nature mais dont le montant ou la date de survenance sont encore indéterminés à la date d'établissement du bilan.



NOTE 3

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

3A – ACTIFS INCORPORELS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2025	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2025
Logiciels et licences	6.601.301,29	3.636.422,91	0,00	3.839.821,71	6.397.902,49
Total	6.601.301,29	3.636.422,91	0,00	3.839.821,71	6.397.902,49

3B – TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les mouvements survenus au cours de l'exercice se présentent comme suit :

€	Valeur comptable au 01.01.2025	Entrées de l'exercice	Sorties de l'exercice	Amortissements de l'exercice	Valeur comptable au 31.12.2025
Terrains et constructions	267.715.549,27	29.569.131,49	283.859,21	8.166.965,16	288.833.856,39
Total	267.715.549,27	29.569.131,49	283.859,21	8.166.965,16	288.833.856,39

Les terrains ne sont pas amortis.

3C – AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Sous la rubrique «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement», nous détenons des parts de fonds et des actions de diverses sociétés luxembourgeoises et internationales.

En fin d'exercice, les éléments figurant sous cette rubrique avaient une valeur actuelle de EUR 2.893.817.443,10 qui se décomposent comme suit :

€	2025
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement	776.512.957,76
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	1.689.061.871,41
Autres prêts	35.686.683,27
Dépôts auprès des établissements de crédit	392.555.930,66

3D – CRÉANCES

Il n'y a pas de créances d'une durée supérieure à 1 an.

3E – CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social s'élève à EUR 175.000.000,00 représenté par 17.500 actions nominatives d'une valeur nominale de EUR 10.000,00 entièrement libérées.

Au niveau de l'exercice 2025, aucune entrée et sortie de capital n'ont été réalisées.

3F – RÉSERVE LÉGALE

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5 % à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux actionnaires, sauf en cas de dissolution de la Société.

3G – POSTES SPÉCIAUX AVEC UNE QUOTE-PART DE RÉSERVES

Le montant renseigné sous ce poste comprend des plus-values dégagées lors de la réalisation de certains actifs, et qui sont fiscalement immunisées par le transfert ou dans l'attente d'un transfert sur des immobilisations acquises en remploi du prix de cession.



3H – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes d'une durée supérieure à 5 ans au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

€	2025	2024
Établissements de crédit	24.312.265,32	15.251.112,43



NOTE 4

NOTES RELATIVES À CERTAINS POSTES DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

4A – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE NON-VIE

€	2025	2024
Primes acquises, nettes de réassurance	427.580.300,36	400.470.652,78
Produits des placements alloués transférés du compte non technique	17.013.933,70	14.114.479,72
Autres produits techniques, nets de réassurance	14.880.348,42	16.368.775,39
Charge des sinistres, nette de réassurance	-275.317.844,54	-273.267.708,36
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-6.121.699,79	-2.727.393,55
Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance	249.650,77	-60.000,00
Frais d'exploitation nets	-87.879.877,68	-85.627.376,92
Autres charges techniques, nettes de réassurance	-3.827.817,57	-993.057,51
Résultat du compte technique	86.576.993,67	68.278.371,55

4B – DÉTAIL DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE-VIE

€	2025	2024
Primes acquises, nettes de réassurance	248.004.775,28	245.350.162,33
Produits des placements	47.212.450,57	58.533.685,94
Plus-values non réalisées sur placements	20.394.704,80	21.237.441,86
Autres produits techniques, nets de réassurance	3.104.742,08	2.979.355,82
Charge des sinistres, nette de réassurance	-160.449.867,42	-164.132.921,93
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance	-86.815.574,77	-78.480.079,70
Participations aux bénéficiaires et ristournes, nettes de réassurance	-9.520.402,63	-11.751.630,00
Frais d'exploitation nets	5.863.120,36	10.296.456,53
Charges des placements	-9.338.651,75	-22.631.886,73
Moins-values non réalisées sur placements	-1.677.965,86	-312.182,30
Autres charges techniques, nettes de réassurance	-7.025,80	-170.455,91
Produits des placements alloués transférés au compte non technique	-6.731.313,18	941.245,15
Résultat du compte technique	50.038.991,68	61.859.191,06

4C – HONORAIRES DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Les honoraires du Réviseur d'Entreprises agréé se décomposent comme suit :

€	2025	2024
Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes annuels	514.842,00	503.250,03
Honoraires relatifs aux autres services d'assurance	0,00	0,00
Autres honoraires relatifs à des services autorisés	31.000,00	10.500,00

4D – TRANSACTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

4E – EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe LALUX a occupé en moyenne 483,53 personnes contre 459,01 personnes en 2024.

L'effectif se répartit de la façon suivante :

	2025	2024
Dirigeants	43,93	42,04
Salariés	439,60	416,97

Les frais de personnel relatifs à l'exercice se décomposent comme suit (en EUR) :

	2025	2024
Rémunérations	43,63 millions	40,89 millions
Charges sociales	7,35 millions	6,97 millions
dont pensions	1,93 million	2,21 millions

4F – RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION, DE RETRAITE À L'ÉGARD DES ANCIENS MEMBRES DE CES ORGANES

Conseil d'Administration		
2025	EUR 675.000,00	8 personnes
2024	EUR 675.000,00	8 personnes

Le montant indiqué inclut la retenue à la source.

À noter qu'il n'y a eu ni avances, ni crédits accordés aux membres desdits organes.



NOTE 5

ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En relation avec les contrats d'acquisitions d'actions dans des sociétés d'investissement, le Groupe est engagé irrévocablement à souscrire à une partie du capital social de ces entreprises à la demande de celles-ci mais pour une limite maximale conclue contractuellement. Au 31 décembre 2025, les souscriptions de capital déjà effectuées sont indiquées sous «Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable et parts dans des fonds communs de placement». À la même date, le Groupe s'est engagé pour un montant maximum de EUR 209,16 millions en relation avec ces contrats d'acquisitions (2024 : EUR 215,10 millions).

Au 31 décembre 2025, le Groupe a des engagements de EUR 1,31 million (2024 : EUR 1,55 million) portant sur différents contrats de leasing et EUR 9,30 millions (2024 : EUR 14,73 millions) concernant le bail locatif.

Des engagements non encore échus pour EUR 20 millions portent sur une hypothèque relative au complexe immobilier situé dans la zone administrative «Am Bann» à Leudelage.

Les dettes envers les établissements de crédit liées à l'acquisition du complexe immobilier situé à Howald, 2-4, rue Peternelchen sont couvertes par une hypothèque.

Les dettes envers les établissements de crédit liées à l'acquisition du complexe immobilier situé boulevard Pierre Frieden 45 à Luxembourg sont couvertes par une hypothèque.

Les dettes envers les établissements de crédit sont couvertes par une hypothèque sur l'immeuble situé à Howald, 1, rue Peternelchen.



NOTE 6

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

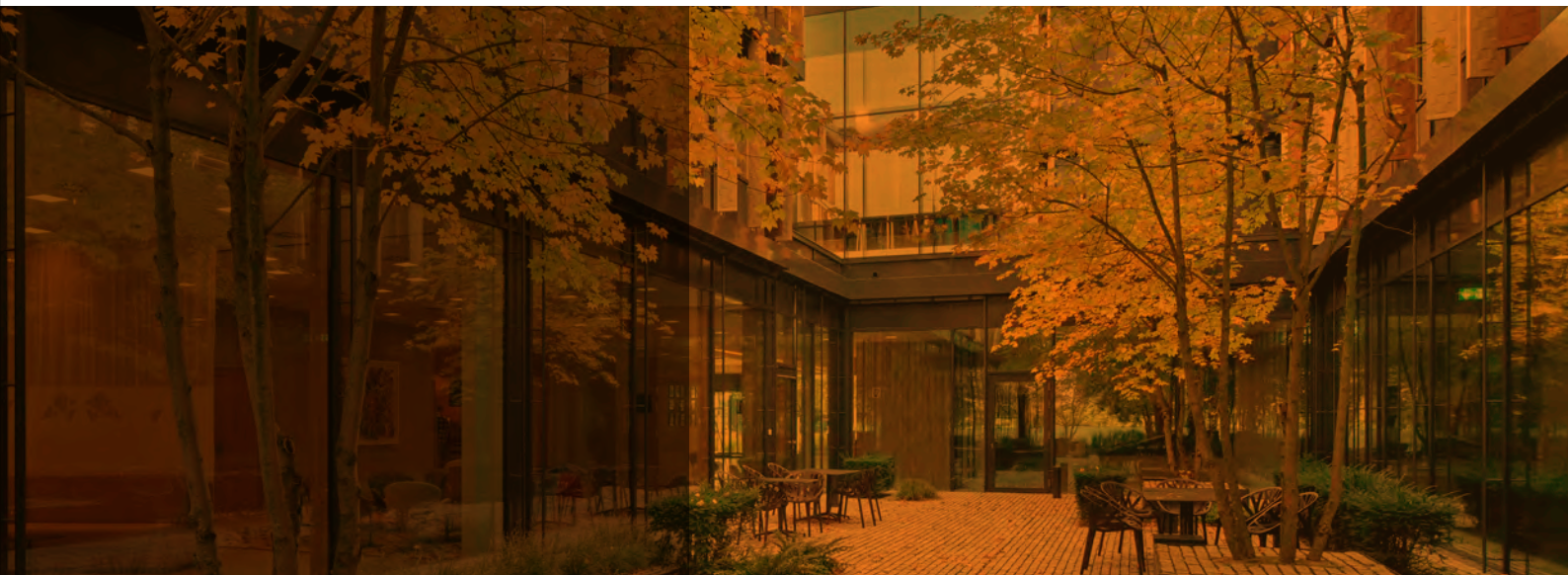
Il n'existe pas d'évènements postérieurs à la clôture et susceptibles d'avoir une influence sur les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2025.





RAPPORT DE DURABILITÉ

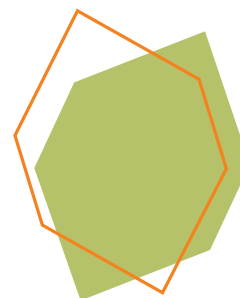




Bienvenue au premier Rapport de Durabilité du Groupe LALUX.

Il se conforme au Standard de reporting volontaire «VSME», recommandé par la Commission européenne aux entreprises qui ne relèvent pas du champ d'application de la «Corporate Sustainability Reporting Directive» (CSRD).

RAPPORT DE DURABILITÉ



#LALUX4Future

Le Groupe LALUX est aujourd'hui composé de plusieurs entités actives dans le secteur de l'assurance, exclusivement au Luxembourg.

Il est intéressant de plonger dans l'histoire du Groupe LALUX pour un court instant. Elle reflète à notre sens une intégration réelle et transgénérationnelle de valeurs profondément humaines, et ce dès ses débuts il y a 105 ans.



En effet, en 1920, après la première guerre mondiale, « LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurance et de Placement » est la toute première compagnie d'assurances luxembourgeoise au Grand-Duché. Elle a été fondée par 33 personnes et à l'initiative du gouvernement, avec l'intention de constituer une entreprise essentiellement nationale, qui mettra son capital au service de l'économie luxembourgeoise.

Sa contribution à la reconstruction du pays était visible tant dans sa fonction d'institution financière, que dans sa fonction d'employeur.

C'est ainsi qu'en 1937 par exemple, LA LUXEMBOURGEOISE introduit déjà le droit à des allocations familiales dans ses contrats de travail, alors que cette aide aux familles ne sera traitée par le législateur qu'une dizaine d'années plus tard, après la Seconde Guerre mondiale.

Dans des contextes géopolitiques marqués par des guerres et crises économiques, la vocation qu'a LALUX de protéger l'humain et ses biens était des plus pertinentes 105 ans en arrière, et l'est toujours en 2025.



Si la problématique spécifique du réchauffement climatique n'était pas encore sur les devants de la scène aux débuts de LALUX, elle l'est certainement aujourd'hui, avec un impact réel tant sur LALUX que sur ses clients.

Depuis sa création et jusqu'à ce jour, LALUX tient à agir de façon responsable et humaine, que ce soit en prévention, ou à la suite d'un sinistre et lors de l'indemnisation.



B1 - BASE DE PRÉPARATION

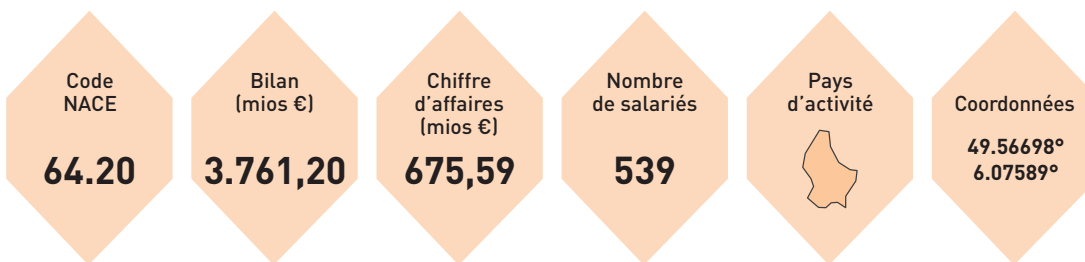
Le présent rapport est en ligne avec le Module de base des 'VSME' (Voluntary Standard for non-listed Small & Medium Enterprises).

Il est préparé sur une base consolidée et comprend les informations des entreprises suivantes du Groupe LALUX (ci-après « LALUX ») :

- LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances;
- LA LUXEMBOURGEOISE – VIE Société Anonyme d'Assurances;
- DKV LUXEMBOURG S.A.;
- APROBAT lalux assurances S.A.;
- PECOMA Actuarial and Risk S.A.

Toutes les entités précitées sont localisées au 9-13 rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange au Luxembourg.

Ci-après les informations générales de l'entité au niveau de laquelle le rapport est consolidée, à savoir LALUX Group S.A. :



LALUX est également présente sur les sites suivants

	Adresse	Coordonnées	Etat
Site 1	43, boulevard Pierre Frieden L-1543 Luxembourg	49.63793 6.16169	Détenu
Site 2	43, rue Peternelchen L-2370 Howald	49.57673 6.13831	Détenu
Site 3	26, boulevard Royal L-2449 Luxembourg	49.61107 6.12564	Détenu
Site 4	40, rue Emile Mark L-4620 Differdange	49.52272 5.89306	Détenu
Site 5	4, rue des Joncs L-1818 Howald	49.57642 6.13184	Loué
Site 6	27-29, Grand-Rue L-3650 Kayl	49.48682 6.04140	Loué

Certifications ou labels

Trois de ces entités, à savoir LA LUXEMBOURGEOISE, LA LUXEMBOURGEOISE VIE et la DKV Luxembourg, disposent du label «ESR - Entreprise Responsable», décerné par l'Institut National pour le Développement durable et la Responsabilité sociale des entreprises, («INDR»).

Ledit label étant accordé pour une durée de 3 ans, les entités mentionnées ci-dessus ont été labellisées une première fois fin 2022, puis relabellisées en décembre 2025.

Le label ESR est à la fois luxembourgeois et européen, car relié à « Responsibility Europe », un réseau européen et international de labels RSE exigeants. Il constitue une marque de distinction qui renforce la crédibilité de nos démarches RSE. Il valorise notre contribution au développement durable, la création de valeur partagée et confirme notre positionnement en tant qu'acteur économique responsable.





B2 - PRATIQUES, POLITIQUES ET INITIATIVES FUTURES EN VUE DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS DURABLE

Le fonctionnement responsable d'une entreprise, ainsi que sa transition vers un modèle économique plus durable dépendent non seulement d'actions concrètes, mais également d'un cadre de gouvernance en appui.

Politiques

En sus de notre stratégie RSE, vous trouverez ci-après les principales politiques et chartes qui forment une grande partie du cadre gouvernant les sujets de durabilité :

- la 'Charte du Comité de responsabilité sociétale des entreprises' ;
- la 'Charte achats et fournisseurs responsables' ;
- la 'Charte éthique' ;
- la 'Politique d'investissements responsables' ;
- la 'Politique contre le harcèlement moral et sexuel dans les relations de travail' ;
- la 'Politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissements'.



<https://lalux.lu/fr/rse>

Pratiques

Si LALUX a commencé à structurer et formaliser davantage ses initiatives en matière de durabilité à partir de 2023, de nombreuses pratiques préexistantes témoignent déjà des efforts faits en ce sens.

Parmi celles qui tombent sous le volet environnemental, 4 pratiques méritent d'être mises en exergue dans ce premier rapport VSME.

Lors de la construction du siège social actuel de LALUX à Leudelange en 2011, des citernes ont été installées sur les toits du bâtiment. Elles collectent les eaux de pluie qui sont ensuite utilisées pour les sanitaires, le nettoyage des façades vitrées, ainsi que pour l'arrosage des zones vertes autour du site.

À partir de 2021, LALUX a commencé à remplacer au fur et à mesure toutes les ampoules des luminaires des étages de bureau par des ampoules LED. Cette mesure a permis de réduire considérablement la consommation d'électricité relative aux luminaires.

En termes de gestion des déchets au niveau de la Brasserie et du restaurant d'entreprise, LALUX a éliminé le plastique à usage unique dans sa quasi-totalité au cours des 5 dernières années. Une pratique similaire, mais plus axée sur les déchets alimentaires se traduit dans le projet « Micromarket ». Il permet aux collaborateurs et visiteurs du bâtiment d'emporter, à prix réduits, les invendus du restaurant d'entreprise qui peuvent difficilement être revalorisés le lendemain. Chaque année il est fait don du solde de ces ventes à des associations, telles que Cent Butték ou Stëmm vun der Strooss.

Toujours dans une optique de gestion et revalorisation de déchets, à travers le projet « Zéro Mégo » de l'entreprise 'shime', LALUX collecte et recycle les mégots de cigarettes autour de son bâtiment à Leudelange, pour les transformer en une matière recyclée, utilisée pour fabriquer notamment du mobilier urbain, des enseignes ou encore des cendriers portables.





Finalement, LALUX a également commencé à mesurer ses émissions carbone en 2023. Souhaitant davantage de précision dans les calculs, un nouvel outil de comptabilisation des données est utilisé pour la première fois pour le bilan carbone 2025. Le détail de ce bilan est exposé au point B3 ci-après.

En complément, il est fait appel aux collaborateurs pour participer à la « Digital clean-up Week », initiative en lien avec la journée mondiale du digital clean-up, promue et portée par IMS au Luxembourg. Depuis 2023, à récurrence annuelle, LALUX incite ses employés à prendre du temps pour faire le tri dans leur boîte e-mail et leurs dossiers personnels ou partagés, pour supprimer les éléments obsolètes, les doublons, de façon générale tout ce qui n'est plus utile.

D'un point de vue social, plusieurs pratiques internes valent également la peine d'être mises en lumière.

La première est une initiative lancée en 2022 appelée « JOY'N ». L'idée est de permettre aux employés qui le désirent de participer à l'évolution financière du Groupe. Il s'agit d'une possibilité unique de bénéficier d'un rendement plus intéressant qu'une épargne classique et de contribuer au futur de LALUX.

Un autre type d'épargne est offert aux employés de LALUX via un CET, un compte épargne temps. Tous les collaborateurs ont donc la possibilité d'y déposer jusqu'à 5 jours de congé non-pris au cours de l'année, afin de les utiliser ultérieurement.

LALUX offre également une couverture médicale complémentaire gratuite à tous ses employés. Ces derniers bénéficient ainsi gratuitement de toutes les prestations incluses dans le produit EASY HEALTH de DKV Luxembourg.

En dernier lieu, c'est au niveau de la Diversité, de l'équité et de l'inclusion (ci-après « DEI ») que LALUX a agi avec un premier cycle d'ateliers de formation interactifs, en commençant par la Direction et le Top Management.

Le bilan de ce premier cycle compte 18 heures de workshop pour une trentaine de bénéficiaires, ainsi que 9 idées de projets DEI. Les ateliers étaient précédés d'une enquête interne, censée orienter le contenu des ateliers vers ce qui est de plus pertinent pour LALUX. Les résultats de ladite enquête ont également été présentés aux participants.

La dernière étape consistait en une conférence de sensibilisation pour l'ensemble des collaborateurs, avant de répéter le tout en 2026.



B3 - ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

En 2025, LALUX a consommé 2.755,37 MWh d'énergie électrique pour son siège à Leudelange. 100% de l'énergie consommée est certifiée renouvelable par Enovos.

Additionnellement, LALUX a eu recours à 2.299,51 MWh de combustibles pour chauffer ses locaux et alimenter avec son propre générateur électrique diesel.



	Consommation d'énergie renouvelable (MWh)	Consommation d'énergie non renouvelable (MWh)	Consommation d'énergie totale en 2025 (MWh)
Électricité importée (d'après les factures émises par le fournisseur)	2.755,37	0	2.755,37
Combustibles	0	2.299,51	2.299,51

L'empreinte carbone scopes 1 et 2 de LALUX s'élève à 1.696,61 teqCO² en 2025. 566,91 teqCO² sont issus d'émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1). Ces émissions proviennent principalement de la combustion de gaz naturel et de gasoil par les chaudières et le groupe électrogène du siège, ainsi que des déplacements des véhicules d'entreprise.

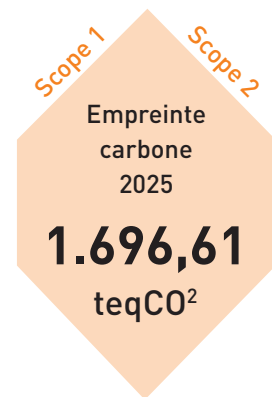
LALUX a généré 1.129,70 teqCO² d'émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) à travers sa consommation d'électricité. Cette valeur a été calculée tel que demandé par la norme VSME, sur base du mix énergétique luxembourgeois (données de la BASE CARBONE V22 de l'ADEME). Néanmoins, l'électricité achetée auprès du fournisseur est garantie comme 100% renouvelable grâce à des certificats d'énergie. L'empreinte carbone de la consommation énergétique de LALUX est donc inférieure à la valeur calculée sur le mix énergétique national.

Il est important de noter qu'une petite partie de ces émissions est à attribuer aux locataires qui occupent deux étages dans les bâtiments du siège de LALUX. A ce stade, une méthodologie satisfaisante pour déterminer la consommation exacte des locataires, séparément, n'a pas encore pu être trouvée pour l'année 2025. Une fois que cette donnée sera accessible, à une légère réduction des émissions liées à la consommation énergétique de LALUX pourra dès lors être attendue.

Le ratio d'intensité carbone de LALUX est de :
 $1.696,61 \text{ teqCO}_2 / 675.585.075,64 \text{ €} = <0,01 \text{ teqCO}_2/\text{€}$

L'intensité carbone de LALUX est calculée en fonction du total des émissions brutes de GES (scope 1 & 2) divisé par le chiffre d'affaires de l'entreprise (Primes acquises, nettes de réassurance).

Dans le contexte de son activité d'assureur, la somme des primes acquises, nettes de réassurance, est la valeur qui a été choisie comme étant la plus pertinente pour représenter le volume d'activité.





B5 - BIODIVERSITÉ

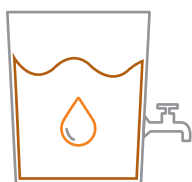


LALUX détient un site à proximité d'une zone sensible sur le plan de la biodiversité, situé au quartier Kirchberg, à Luxembourg. Il s'étend sur une superficie de 1,48 hectares à proximité de la zone Natura 2000 « Grunewald LU0001022 ».

Le bâtiment est destiné à la location, pour des activités de bureau, sans bruit ou processus industriel susceptible d'affecter significativement la faune et la flore de la zone protégée à proximité.



B6 - EAU



Les prélèvements d'eau de LALUX s'élèvent à 7.182 m³ d'eau claire, ainsi que 782 m³ d'eau grise venant de la collecte d'eaux de pluie. Notre siège à Leudelange dispose d'une infrastructure permettant de collecter et filtrer les eaux de pluies. Elle utilise les eaux grises pour les sanitaires et l'arrosage du bâtiment, réduisant d'environ 10 % son impact sur les ressources en eau.

Les prélèvements d'eau sont calculés à partir des factures fournies par la commune. Ils sont répartis au prorata temporis (par jour) sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les prélèvements étant partagés avec nos locataires, la part de LALUX est estimée au prorata de ses employés, par rapport au nombre total d'employés présents dans le bâtiment.



B7 - UTILISATION DES RESSOURCES, ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET GESTION DES DÉCHETS

LALUX a mis en place des actions promouvant l'économie circulaire à plusieurs niveaux au sein de l'entreprise.

À la brasserie



- Toutes les boissons sont offertes dans des bouteilles en verre consignées.
- La quasi-totalité des plastiques à usage unique ont été éliminés.
- Le « Micromarket », mentionné plus haut, mis en place afin de réduire le gaspillage alimentaire. Cette initiative permet de proposer à la vente des repas « antigaspi » après le service du jour du restaurant d'entreprise.
- LALUX participe au système de consigne ECOBOX, permettant à nos employés et aux visiteurs d'éviter l'usage d'emballage à usage unique et de réduire la quantité d'aliments jetés.



Pour l'entreprise au sens large

- LALUX possède le label SuperDrecksKëscht, démontrant une gestion durable des ressources au sein de l'entreprise selon la norme ISO 14024.
- Des poubelles de tri sélectif sont disponibles à tous les étages.
- LALUX participe au programme de recyclage Tork PaperCircle®. En 2025, 815 kg de papier essuie-main ont été collectés pour être recyclés.
- Tous les contrats des trois entités d'assurance principales sont envoyés dans des enveloppes avec une fenêtre biodégradable. Des efforts sont actuellement entrepris pour généraliser ce type d'enveloppes pour tous les courriers et toutes les entités du Groupe.



La production annuelle de déchets pour LALUX se présente comme suit :

Production de déchet en 2025				
	À destination de la valorisation	À destination de l'élimination	À destination Indéterminée	Total
Déchets dangereux	0,697 T	0,012 T	0,11 T	0,819 T
BOUEILLES DE GAZ	-	-	0,095 T	0,095 T
CASSETTES DE TONER	0,01 T	-	-	0,01 T
DECHETS DE BOIS TRAITE	0,457 T	-	-	0,457 T
EMBALLAGES PLAST.SOUILLES	0,122 T	-	0,015 T	0,137 T
EXTINCTEURS	-	0,012 T	-	0,012 T
PILES ECOBATTERIEN	0,011 T	-	-	0,011 T
RESIDUS DE FILTRATION	0,097 T	-	-	0,097 T
Déchets non dangereux	50,564 T	33,69 T	0 T	84,254 T
AUTRES ENCOMBRANTS	10,57 T	-	-	10,57 T
BOIS DE PALETTES	1,727 T	-	-	1,727 T
DECHETS CUISINE DURABLE	20,237 T	-	-	20,237 T
DECHETS DE BOIS NON TRAITE	0,17 T	-	-	0,17 T
DECHETS DE METAUX	6,53 T	-	-	6,53 T
DECHETS RESIDUELS	-	33,69 T	-	33,69 T
FILMS PE TRANSPARENT+COULEUR	0,274 T	-	-	0,274 T
GROS DE MAGASIN (PAPIER/CARTON)	8,68 T	-	-	8,68 T
HUILES ALIM VEGETALES DURABLE	0,316 T	-	-	0,316 T
INERTES	0,056 T	-	-	0,056 T
MELANGE MAT. ELECTRI. ET INFOR	0,113 T	-	-	0,113 T
PLASTIQUE SEMI-RIGIDE PP/PE	0,106 T	-	-	0,106 T
PLATRE	0,031 T	-	-	0,031 T
POLYSTYR.EXP.BLANC ET PROPRE	0,249 T	-	-	0,249 T
VERRE COULEUR MELE	1,505 T	-	-	1,505 T
Grand Total	51,261 T	33,702 T	0,11 T	85,073 T
Autres déchets non dangereux (graisses)	33,5 m ³	8 m ³	N/A	41,5 m ³

Au total, 85,073 tonnes de déchets ont été produits dont 51,261 tonnes à destination du recyclage. 819 kg de déchets dangereux ont été produits sur l'année. Les déchets dangereux disposent d'une traçabilité selon la législation en vigueur ainsi que d'un certificat d'élimination émis par LAMESCH Exploitation S.A. D'après le rapport le plus récent de notre prestataire de services, 110kg de déchets dangereux sont encore en stockage préalable avec une destination indéterminée (élimination ou revalorisation).



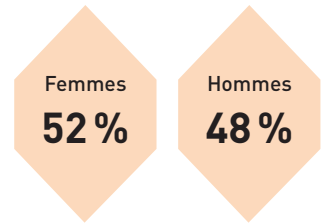


B8 - EFFECTIFS - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Parmi son effectif, LALUX compte 278 femmes et 256 hommes sous contrat permanent, ce qui équivaut à 99,07 % de son effectif.

Par ailleurs, 0,93 % est sous contrat temporaire, à savoir 3 femmes et 2 hommes.

Le taux de rotation est de 3,60 %.



B9 - PERSONNEL - SANTÉ ET SÉCURITÉ

En termes d'accidents de travail, LALUX a compté 4 accidents de trajet et 0 accidents de travail autres que de trajet. Il s'agit ainsi d'un taux d'accidents de travail de 0,83 %.

LALUX n'a enregistré aucun décès dû à des accidents du travail et à des problèmes de santé liés au travail.



B10 - PERSONNEL - RÉMUNÉRATION, CONVENTION COLLECTIVE ET FORMATION

LALUX est soumise à la « Convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance » (ci-après « La Convention collective »).

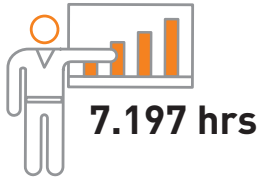
En termes de rémunération, LALUX applique sans exception tant le salaire minimum garanti les seuils minimaux de rémunération garantie par la Convention collective en vigueur.

Néanmoins, au moment de l'emploi, LALUX prévoit, dans la majorité des cas, d'engager les personnes dans un seuil et/ou un groupe au-delà de ces minima. La convention collective prévoit également certaines augmentations automatiques, de même que des primes, de façon que la rémunération est supérieure au salaire minimum applicable.

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est 7,88 %.

Il est calculé sur la base de la rémunération moyenne par Équivalent Temps Plein (ETP). Cette méthodologie s'appuie sur la masse salariale brute de l'exercice 2025, rapportée à la moyenne annuelle des effectifs en ETP pour chaque catégorie. Le différentiel exprimé en pourcentage reflète l'écart entre la moyenne de rémunération des femmes et celle des hommes à l'échelle du Groupe LALUX.





La grande majorité, à savoir 91,8% des employés de LALUX sont sous le régime de la Convention collective.

Quant aux heures de formation, les employés de LALUX ont bénéficié de 7197 heures de formation au total, correspondant à 14 heures en moyenne.

Ventilé par genre ceci équivaut à

- 3200 heures de formation pour les femmes au total, et 12 heures en moyenne;
- 3997 heures au total pour les hommes, équivalant à 16 heures en moyenne.



B11 - CONDAMNATIONS ET AMENDES POUR CORRUPTION ET POTS-DE-VIN

LALUX n'a fait l'objet d'aucune condamnation ou amende pour corruption ou pots-de-vin.

Crédits photographiques:

Eric Chenal,
Sophie Margue,
Studion et
Christof Weber





LALUX GROUP S.A.

9, rue Jean Fischbach
L-3372 Leudelange

Tél.: +352 4761-1
groupeLL@lalux.lu

R.C.S. Luxembourg: B 212059

